

# RAPPORT DE GESTION 2005

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Se fondant sur les dispositions légales de l'article 93c de la "Loi sur les Communes (LC) du 28 février 1956" et sur l'article 134 du règlement du Conseil communal du 1<sup>er</sup> janvier 2004, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre son rapport sur la gestion et les comptes pour l'année 2005.

# CONSEIL COMMUNAL

Dans ses séances des 02.12. 2004 et 14.04.2005 le Conseil communal a constitué son bureau pour l'année 2005 comme suit :

Bureau du Conseil communal	
Président	M. Pierre-André Janin
Vice-président	M. Alain Panchaud
Secrétaire	Mme Danièle Dubuis
Scrutateurs	M. Roland Karlen
	M. Olivier Pétremand
Scrutateurs suppléants	Mme Cornelia Kellenberger
	M. Rino Sgoifo (dès le 14.04.2005)

Huissier	M. Claude-Alain Pellaux
----------	-------------------------

Le Conseil communal comptait 41 membres au 01.01.2005 et 50 au 31.12.2005.

Des élections complémentaires ont été organisées le 30 janvier afin de compléter l'effectif qui, en raison des démissions, était tombé en dessous du minimum légal (voir. Page 9.).

## MUTATIONS

Assermentation des nouveaux membres du Législatif :

### 21 février 2005

Mmes et MM : Melli Isabella, Tolomeo Marianna, Curchod Jean-Claude, Détraz Jean-François, Guex Henri, Guignard Jean-Jacques, Mento Giuseppe, Michoud Christian, Rebourg Thierry, Rey Alain, Milde Jan, Obrecht Christian, Sgoifo Rino, Zurbrugg Samuel.

### 14 avril 2005

Astori Fabrice, Masiello Orlando

Membres du Législatif démissionnaires :

Mmes et MM : Nordmann Roberte (14.04.2005), Michoud Christian (23.06.2005), Melli Isabelle (22.09.2005), Tolomeo Marianne (22.09.2005), Zurbrugg Samuel (30.11.2005)

## COMMISSIONS

Commission de gestion pour l'année 2004	
Président	M. Jean-Michel Blanchard
Membres	M. Thierry Auberson
	Mme Ginette Brognara
	M. Pascal Aellen
	M. Marc Unverricht

Commission des finances	
Président	M. José Rohrer (jusqu'au 04.09.2005)
Membres	M. Pierre-André Duvanel (dès le 26.05.2005)
	M. Jean-Jacques Guignard (dès le 22.09.2005)
	M. Eric Loup (président dès le 05.09.2005)
	M. Orlando Masiello (dès le 14.04.2005)
	Mme Marianna Tolomeo (du 14.04 au 26.05.2005)

Commission de recours en matière d'impôt	
Président	M. Bruno Favaro
Membres	M. Jean-Pierre Nicod
	M. Pierre-André Duvanel (14.04.2005)

Commission d'admission à la bourgeoisie (naturalisation)	
Président	M. Jean Pfeifer
Membres	Mme Ginette Brognara
	M. Marcel Maillard

Cette commission a été dissoute le 30 juin 2005 suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le droit de cité et la constitution d'une commission municipale de naturalisation.

Commission d'urbanisme (CUC)	
Président	M. Philippe Schmittler
Membres	Mme Roberte Nordmann
	M. Gilbert Décosterd
	M. Jean-Louis Genre
	M. Jacques Jeanfavre

Cette commission a été dissoute le 14 avril 2005 et remplacée par la commission municipale d'urbanisme (COMUR).

## SEANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Au cours de l'année 2005, le Conseil communal s'est réuni à 10 reprises à la Maison villageoise, sous la présidence de M. Pierre-André Janin, les 20 janvier, 14 avril, 26 mai, 23 juin, 30 juin, 22 septembre, 06 octobre, 03 novembre 08 décembre et 15 décembre.

Onze préavis municipaux ont été proposés à Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, qui ont statué ainsi en 2005 :

### 14 avril 2005

n° 39/2003 – Demande d'admission à la bourgeoisie de M. Jérôme Vacher (accepté).

n° 53/2004 – Demande d'autorisation de vendre les actions de la CVE (reporté au 26 mai, au 23 juin 2005 et retiré).

n° 54/2004 - Enquête complémentaire relative au règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions de la Commune de Cugy (accepté).

### 26 mai 2005

n° 60/2005 – Demande d'admission à la bourgeoisie de M. Heinz Altenhofer (accepté)

n° 46/2004 - Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 31'000. -- pour la création d'un trottoir entre les chemins du Grillon et du Colombier (accepté).

n° 58/2005 - Participation de la Commune de Cugy pour un montant de Fr. 20'712. -- au projet de schéma directeur du Nord lausannois (accepté).

### **23 juin 2005**

n° 55/2005 – Rapport de gestion et comptes 2004 (accepté).

n° 57/2005 – Adoption du plan partiel d'affectation de Praz Faucon, ainsi que son règlement, relatif à la zone spéciale selon l'article 50a litt. b LATC, pour déchetterie, centre de tri et aire d'entreposage de déchets verts et extension de la zone de construction d'utilité publique (accepté avec amendement).

### **30 juin 2005**

n° 59/2005 – Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la Commune de Cugy (accepté).

n° 61/2005 – Demande d'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 1'350'000, -- pour la construction d'un collège secondaire de 15 classes et salles annexes ainsi que d'une salle de gymnastique VD3 sur le site du lieu-dit « Derrey le Motty ». (accepté avec amendement), ainsi que l'addenda comprenant une salle de gymnastique VD4 et portant le montant octroyé à Fr. 1'579'660, --.

### **22 septembre 2005**

n° 62/2005 – Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 513'000, -- (cinq cent treize mille) pour la reconstruction d'un collecteur EU+EC existant entre le chemin de l'Esserpy et le chemin du Crêt (317 - 305 - 303 - 301 PALT) (accepté avec amendement).

n° 63/2005 – Demande d'admission à la bourgeoisie de Cugy de M. José Dominguez (accepté).

n° 64/2005 – Relatif aux élections municipales du printemps 2006 (accepté).

### **06 octobre 2005**

n° 65/2005 – Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 180'000, -- pour le prolongement de la conduite d'eau potable entre la route de la Bérallaz, le chemin de la Prélaz et le chemin de Bellevue (accepté avec amendement).

### **03 novembre 2005**

n° 66/2005 – Arrêté d'imposition 2006 (accepté avec amendement).

### **08 décembre 2005**

n° 70/2005 - Engagement d'un(e) technicien(ne) communal(e) (accepté).

n° 69/2005 – Budget 2006 (accepté avec amendement).

### **15 décembre 2005**

n° 67/2005 – Demande d'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 105'600, -- dans le but d'élaborer un choix de variantes, un projet détaillé des travaux à effectuer et déterminer le chiffrage sur la base des soumissions rentrées de l'ensemble des travaux liés à la rénovation et à l'entretien du Collège et de la salle de gymnastique du complexe de la Chavanne.(accepté)

n° 68/2005 – Demande d'un crédit d'investissement de Fr. 290'000, -- pour l'achat d'un véhicule Transporteur REFORM Muli T9 et de deux saleuses (accepté)

n° 71/2005 – Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 585'000, -- pour l'aménagement de la route de Bottens (RC 501b) entre les chemins du Château et des Peupliers au droit du Centre commercial (reporté à la 1<sup>ère</sup> séance de l'année 2006, prévue le jeudi 26 janvier).

## MOTIONS

Aucune motion n'a été déposée en 2005. En revanche, les motions ci-dessous sont encore ouvertes :

Motion	Déposée par	Date de dépôt
<i>Création d'un fond intitulé "Équipement communal et domaine public" destiné à l'amélioration et la requalification des aménagements d'intérêts généraux</i>	<i>Commission d'urbanisme (CUC)</i>	<i>24.06.2004</i>
<i>Planification des étapes de réalisation et estimation des coûts de l'étude générale de modération du trafic présentée par Transitec SA</i>	<i>M. Thierry Auberson</i>	<i>11.11.2004</i>
<i>Aménagement du chemin du Château et du quartier En La Praz</i>	<i>M. Pierre-André Duvanel</i>	<i>11.11.2004</i>

Comme indiqué dans le rapport de gestion de l'année 2004, le texte et le développement de la motion de la CUC ne sont pas parvenus à la Municipalité.

La réponse à la motion de M. Auberson a fait l'objet d'une étude interdisciplinaire (sécurité - réseau souterrain - finances). Les conclusions ont été déposées dans le dernier trimestre de l'année 2005. La complexité de cette étude, ajoutée aux priorités qui ont dû être fixées par la Municipalité au cours de cette année perturbée n'ont pas permis de respecter le délai réglementaire des réponses aux motions.

Il sera répondu à la motion M. Duvanel en même temps qu'à la motion M. Auberson.

## OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE RAPPORT 2004

L'article 139 du Règlement du Conseil communal précise à son 4<sup>ème</sup> paragraphe ce qui suit :

« La discussion est ouverte sur chaque réponse municipale.

Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil ».

Aucune réponse sur le rapport 2004 n'a été refusée.

## ELECTIONS ET VOTATIONS

L'assemblée de commune s'est déplacée à 6 reprises, dont deux, les 31 janvier et 21 août 2005 pour compléter le collège municipal et le Conseil communal.

### 30 janvier : Votations communales

#### Election d'un conseiller municipal et de 14 conseillers communaux

Electeurs inscrits

**1533**

Taux de participation

**26,81 %**

Bulletins	
Rentrés	411
Blancs	0
Nuls	0
Valables	411

Seul candidat à la Municipalité, M. Raymond Bron est élu conseiller municipal

## 17 avril : Votations cantonales

### 1. Gains immobiliers

Electeurs inscrits

1357

Taux de participation

50.26 %

Bulletins	
Rentrés	682
Blancs	5
Nuls	6
Valables	671

Suffrages	%			
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	204	467	30.4	69.6
Canton	61 676	98 714	38.45	61.55

### 2. Impôt sur la fortune

Electeurs inscrits

1357

Taux de participation

50.26 %

Bulletins	
Rentrés	682
Blancs	4
Nuls	6
Valables	672

Suffrages	%			
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	184	488	27.38	72.62
Canton	56 633	103 928	35.27	64.73

### 3. Impôt sur la dépense

Electeurs inscrits

1357

Taux de participation

50.26 %

Bulletins	
Rentrés	682
Blancs	3
Nuls	6
Valables	673

Suffrages	%			
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	300	373	44.58	55.42
Canton	76 710	83 731	47.81	52.19

### 4. Intérêts d'épargne

Electeurs inscrits

1357

Taux de participation

50.18 %

Bulletins	
Rentrés	681
Blancs	4
Nuls	6
Valables	671

Suffrages	%			
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	168	503	25.04	74.96
Canton	50 664	109 381	31.66	68.34

### 5. Loi sur les EMS

Electeurs inscrits

1357

Taux de participation

49.89 %

Bulletins	
Rentrés	677
Blancs	15
Nuls	7
Valables	655

Suffrages	%			
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	129	526	19.69	80.31
Canton	37 389	119 511	23.83	76.17

## 05 juin : Votations fédérales

### 1. Espaces Schengen / Dublin

Electeurs inscrits

**1 372**

Taux de participation

**61.1 %**

Bulletins	
Rentrés	852
Blancs	8
Nuls	5
Valables	839

	Suffrages		%	
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	597	242	71.16	28.84
Canton	144 962	69 643	67.55	32.45
Suisse	1477260	1227042	54.6	45.4

### 2. Partenariat enregistré

Electeurs inscrits

**1372**

Taux de participation

**62.24 %**

Bulletins	
Rentrés	854
Blancs	9
Nuls	5
Valables	840

	Suffrages		%	
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	531	309	63.21	36.79
Canton	129 485	84 219	60.59	39.41
Suisse	1559848	1127520	58.00	42.0

## 21 août : Election communale

### Election d'un conseiller municipal – 1<sup>er</sup> tour

Electeurs inscrits

**1527**

Taux de participation

**20,36 %**

Bulletins	
Rentrés	282
Blancs	25
Nuls	4
Valables	278

M. José Rohrer n'obtient pas la majorité absolue qui est de 140 voix

### Election d'un conseiller municipal – 2<sup>ème</sup> tour

**23 août** – Seul candidat ayant déposé sa liste dans le délai légal, M. José Rohrer est élu tacitement conseiller municipal.

## 25 septembre : Votations fédérales

### 1. Libre circulation

Electeurs inscrits

**1533**

Taux de participation

**54.49 %**

Bulletins	
Rentrés	822
Blancs	2
Nuls	3
Valables	817

	Suffrages		%	
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	540	277	66.1	33.9
Canton	140 623	74 167	65.47	34.53
Suisse	1458686	1147140	56.00	44.0

### Election du syndic

**26 septembre** - Seul candidat ayant déposé sa liste dans le délai légal, M. Raymond Bron est élu tacitement syndic

## 27 novembre : Votations fédérales et cantonales

### a) fédérales

#### Initiative populaire "Pour des aliments produits sans manipulations génétiques"

Electeurs inscrits **1359** Taux de participation **44.59 %**

Bulletins	
Rentrés	606
Blancs	7
Nuls	3
Valables	596

Suffrages			%	
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	373	223	62.58	37.42
Canton	104 208	62 180	62.63	37.37
Suisse	1'125'835	896'482	55.7	44,3

#### 2. Loi sur le travail

Electeurs inscrits **1359** Taux de participation **44.59 %**

Bulletins	
Rentrés	606
Blancs	7
Nuls	5
Valables	594

Suffrages			%	
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	274	320	46.13	53.87
Canton	76 326	90 878	45.65	54.35
Suisse	1'026'833	1'003'900	50,6	49,4

### b) cantonales

#### 1. Initiative populaire "Sauver Lavaux"

Electeurs inscrits **1359** Taux de participation **43.78 %**

Bulletins	
Rentrés	595
Blancs	9
Nuls	3

Suffrages			%	
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	479	104	82.16	17.84
Canton	127 079	29 851	80.98	19.02

#### 2. Animalerie de Dorigny

Electeurs inscrits **1359** Taux de participation **43.56 %**

Bulletins	
Rentrés	592
Blancs	21
Nuls	3
Valables	568

Suffrages			%	
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	244	324	42.96	57.04
Canton	62 844	92 419	40.48	59.52

#### 3. Modification de l'article 108 Cst-VD (participations de l'Etat)

Electeurs inscrits **1359** Taux de participation **43.27 %**

Bulletins	
Rentrés	588
Blancs	56
Nuls	2
Valables	530

Suffrages			%	
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	385	145	72.64	27.36
Canton	95 960	45 851	67.67	32.33



#### 4. Modification des articles 131 et 178 Cst-VD (élection judiciaires)

Electeurs inscrits

**1359**

Taux de participation

**43.27 %**

<b>Bulletins</b>	
Rentrés	589
Blancs	38
Nuls	2
Valables	549

	<b>Suffrages</b>		<b>%</b>	
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	496	53	90.35	9.65
Canton	131 970	13 246	90.88	9.12

## DROITS POLITIQUES DES ETRANGERS

Les ressortissants étrangers domiciliés à Cugy et remplissant les conditions de vote ont exercé leur droit pour la première fois le 31 janvier 2005. Etant dès le 1er janvier 2004 également éligibles aux pouvoirs exécutif et législatif communaux, 6 ressortissants étrangers ont déposé leurs candidatures respectives au Conseil communal à cette occasion. Les 6 candidats ont obtenu la majorité et intégré le législatif.

	<b>Ressortissants étrangers avec droit de vote au 31 décembre 2004</b>	<b>Ressortissants étrangers avec droit de vote au 31 décembre 2005</b>
Hommes	94	91
Femmes	69	77
Total	163	168

# MUNICIPALITE

La Municipalité a vécu une année particulièrement difficile.

Complétée par l'élection tacite de M. Raymond Bron dès le 24 janvier 2005, suite à la démission de M. Yvan Allemand en fin d'année 2004, le collège a fonctionné au complet jusqu'à mi-juin, tout en devant pallier l'absence pour raison de maladie du syndic, M. François. Gilliéron pendant plusieurs semaines au printemps.

Puis, après la démission avec effet immédiat du syndic, le 13 juin, la Municipalité a, à nouveau, dû fonctionner en effectif réduit jusqu'à l'élection tacite de M. José Rohrer le 05 septembre 2005.

Enfin, le souverain s'est doté tacitement d'un nouveau syndic, dès le 31 octobre 2005.

## ORGANISATION (dès le 5 septembre 2005)

La répartition des services se présente comme suit :

<b>Administration générale</b> <ul style="list-style-type: none"><li>administration</li><li>personnel</li><li>intérêts généraux</li><li>autorités</li><li>économat</li><li>information et communication</li></ul>	<b>M. Raymond Bron</b> , syndic Suppléants : Administration générale – M. José Rohrer, Municipal Urbanisme et police des constructions – M. Daniel Bally, Municipal – Vice syndic
<b>Urbanisme et police des constructions</b> <ul style="list-style-type: none"><li>aménagement du territoire et police des constructions</li><li>environnement</li></ul>	
<b>Services industriels</b> <ul style="list-style-type: none"><li>service des eaux</li><li>service du gaz</li><li>télé-réseau</li></ul>	<b>Mme Jacqueline Franzini</b> , Municipale Suppléant : M. Daniel Bally, Municipal
<b>Instruction publique</b> <ul style="list-style-type: none"><li>écoles</li><li>orientation et formation professionnelle</li><li>service médical et dentaire</li></ul>	
<b>Sécurité sociale</b> <ul style="list-style-type: none"><li>services sociaux</li><li>assurances sociales</li><li>office du travail</li></ul>	
<b>Finances</b> <ul style="list-style-type: none"><li>comptabilité générale</li><li>impôts</li><li>service financier</li><li>assurances</li></ul>	<b>M. José Rohrer</b> , Municipal Suppléants : Finances – M. Raymond Bron (syndic) Bâtiments communaux et police – M. Gilles Renaud, Municipal
<b>Police</b> <ul style="list-style-type: none"><li>santé publique</li><li>police sanitaire</li><li>contrôle des habitants</li><li>inhumations</li><li>militaire</li></ul>	
<b>Bâtiments communaux</b> <b>Affaires culturelles et loisirs</b>	
<b>Domaines et forêts</b> <ul style="list-style-type: none"><li>forêts</li><li>cours d'eau</li><li>cimetière</li><li>terrains communaux</li></ul>	<b>M. Daniel Bally</b> , Municipal Suppléante : Mme Jacqueline Franzini, Municipale
<b>Ordures ménagères et déchetterie</b> <b>Protection civile</b>	

<b>Travaux</b>	M. Gilles Renaud, Municipal Suppléant : M. José Rohrer, Municipal
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ routes</li> <li>▪ signalisation</li> <li>▪ éclairage public (Romande Energie SA)</li> <li>▪ Epuration (STEP) et réseau eaux usées</li> </ul>	
<b>Service du feu</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ défense incendie</li> </ul>	
<b>Cultes</b>	

## DELEGUES MUNICIPAUX

<b>Préposé agricole</b>	M. Daniel Bally, Municipal
<b>Conseil d'administration de l'AET</b>	M. Daniel Bally, Municipal
<b>Conseil intercommunal de l'AET</b> Délégués de la Municipalité	M. Gilles Renaud, Municipal M. Raymond Bron, Syndic
<b>Conseil intercommunal de l'AET</b> Délégués du Conseil communal	M. Philippe Christe M. Mario Fellrath
Suppléants	M. Bruno Favaro M. Marc Unverricht
<b>Membre du Conseil exécutif de l'Etablissement scolaire du Mont-sur-Lausanne</b>	Mme Jacqueline Franzini, Municipale
<b>Commission scolaire de l'Etablissement scolaire du Mont-sur-Lausanne</b>	Mme Jacqueline Franzini, Municipale M. Pascal Stouder
<b>Inspecteur de la sécurité sur les chantiers (CNA)</b>	Vacant (A été repourvu en fin d'année par la désignation à partir du 1.1.06 de M. P. Schmittler)
<b>Préposé au BPA</b>	M. Pierre-André Joye
<b>Protection civile</b>	M. Jean-Luc Franzini, correspondant local

## COMMISSIONS MUNICIPALES

<b>Commission du feu</b>	M. Gilles Renaud, Municipal M. Patrick Giddey, Commandant M. Daniel Maring M. Marc Reymond M. Pierre Salquin
<b>Commission de salubrité</b>	Président M. Raymond Bron, Syndic Membres MM. Charles Wernuss du Service Technique Intercommunal du Gros-de-Vaud à Echallens et Jean-Pierre Zbinden, Directeur du Service Mme Anne-Béatrice Desarnaulds

**Commission municipale d'urbanisme  
(COMUR)**

Président : M. Raymond Bron, Syndic  
M. Jean-Louis Genre, délégué par le  
Conseil communal  
M. Claude Echaud  
M. Gilbert Décosterd  
M. Pierre Meylan, urbaniste

**Commission de construction du collège  
(COMCOL)**

Président : M. Raymond Bron, Syndic  
M. Michel Cardinaux  
M. Jean-François Détraz  
Mme Jacqueline Franzini  
Mme Sylvette Janin  
M. Paul Juillerat  
M. Marcel Maillard  
Secrétaire : Mme Maria P. Durussel

**Commission de naturalisation (COMNAT)**

Président : M. Raymond Bron, Syndic  
Mme Ginette Brognara  
M. Marcel Maillard  
M. Jean Pfeifer

## TRAVAUX ET SEANCES DE L'EXECUTIF

Durant l'année 2005, la Municipalité a tenu ses séances hebdomadaires tous les lundis après-midi. Indépendamment de la multitude des affaires courantes traitées semaine après semaine, les objets suivants ont principalement retenu l'attention de l'Exécutif durant l'année écoulée :

- 1) Le projet de nouveau collège ;
- 2) L'assainissement du collège de la Chavanne ;
- 3) La conception de la traversée de la localité par la RC 501b ;
- 4) Le règlement d'affaires litigieuses ayant trait à la police des constructions ;
- 5) L'enquête publique complémentaire du Centre commercial et des logements « en la Praz » ;
- 6) Le projet d'une nouvelle déchetterie ;
- 7) L'équilibre des finances lié aux changements induits par la nouvelle péréquation financière ;
- 8) L'adaptation progressive de procédures internes, permettant le rétablissement d'un climat de confiance entre le Conseil communal et la Municipalité ;
- 9) L'étude de solutions permettant d'améliorer l'efficacité de la gestion des domaines technique et administratif de la commune.

### Séances

	2005	2004	2003	2002
<b>Nombre de séances</b>	50	45	45	46
<b>Procès-verbaux</b>	50	45	45	46
<b>Pages totales</b>	456	334	328	350
<b>Points enregistrés (courrier entrant et décisions)</b>	3034	2467	2588	2618
<b>Personnes reçues</b>	31	73	43	46
<b>Heures passées en séances</b>	241	167	144	172

## RESSOURCES HUMAINES

### Personnel d'administration

Secrétaire municipal

M. Jean-Marie Goumaz

Boursière communale

Mme Anne Bertusi Pache

Greffe municipal  
Contrôle des habitants  
Office du travail  
Site internet

Mme Maria P. Durussel (80%)

Employée d'administration  
(assistante au contrôle des habitants)

Mme Jocelyne Mermoud (50%)

### Personnel d'exploitation

Employés communaux

M. Pierre-André Joye (chef d'équipe)  
M. Eric Bron (40%)\*  
M. Daniel George  
M. Alexandre Cordey  
M. Michel Boesch  
M. Michel. Reymond (occasionnellement,  
rémunération au tarif horaire)

Conciergerie du collège de la Chavanne

M. José Novoa, concierge, (100%)  
Mme Castora Novoa (aide 9%)

Conciergerie de la Maison villageoise et du collège  
de la Cavenettaz  
Remplaçante de Mme Myriam Morel et concierge  
des vestiaires du terrain de sports « Sus le Billard »

Mme Myriam Morel, concierge, (60%)  
Mme Thérèse Scheidegger, remplaçante,  
(rémunération au tarif horaire)

Entretien du bâtiment de l'Administration  
communale et du centre œcuménique

Mme Amélia Maia Moreira  
(rémunération au tarif horaire)

\* Exploitant de la station d'épuration de l'A.E.T. à 60%

# ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – POLICE

(M. François Gillièron, Syndic jusqu'au 13 juin 2005)  
(M. Raymond Bron, vice-syndic dès cette date, puis selon le tableau de la p. 10.)

## ADMINISTRATION GENERALE (Raymond Bron)

### Nouvelle constitution

Les travaux législatifs rendus nécessaires par l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution cantonale se sont poursuivis en 2005.

C'est ainsi qu'un règlement sur la naturalisation a été présenté par la Municipalité et accepté par le Conseil et que la commission de naturalisation du Conseil a été remplacée par une commission municipale.

Le nombre de Conseillers communaux, de suppléants, ainsi que celui des membres de la Municipalité ont été confirmés, de même que le système majoritaire présidant aux élections.

Enfin, le règlement du Conseil, adopté en 2004, nécessite un toilettage, auquel s'est attelée la commission d'étude.

### Fusions de communes

Le syndic Raymond Bron a participé le 19 mai 2005 à une séance d'information organisée par la préfecture d'Echallens. Sans les événements ayant perturbé la Municipalité durant l'année 2005, celle-ci aurait pris contact avec les communes voisines pour une première discussion. Les élections communales approchant, ce contact a été reporté au début de la prochaine législature.

### Découpage territorial du canton

Dans le cadre de la procédure de consultation lancée par le Conseil d'Etat au cours de l'été, la Municipalité s'est prononcée en faveur de la variante prévoyant 10 districts, par opposition à celle à 8 districts.

## GREFFE MUNICIPAL

Outre les tâches inhérentes au secrétariat de la Municipalité, le Greffe municipal traite, dans le cadre des activités liées à l'administration générale, les demandes de naturalisation, délivre des autorisations et actes divers, gère le registre civique.

### Naturalisations

Deux personnes ont obtenu la nationalité suisse et vaudoise dans la Commune de Cugy dans le courant de l'année 2005 :

#### Naturalisation ordinaire

- **Altenhöfer Heinz**, d'origine allemande, né le 19 juin 1936 à Karlsruhe Allemagne, domicilié à la rue du Village 10.
- **Dominguez José**, d'origine portugaise, né le 02 novembre 1982 à Lausanne, domicilié au chemin des Petits Esserts 16.

Actuellement 4 demandes sont en cours de traitement, à des stades différents de la procédure. Une seule demande, regroupant deux personnes a été déposée en 2005.

#### Naturalisation facilitée

Aucune décision d'octroi de la bourgeoisie de Cugy ne nous est pas parvenue dans le courant de l'année 2005.

### Acquisition de la bourgeoisie de Cugy par un bourgeois d'une autre commune du Canton

Néant

### Acquisition de la bourgeoisie de Cugy par des confédérés (naturalisation facilitée)

Néant

### Réintégration dans le droit de cité vaudois et la bourgeoisie de la Commune de Cugy

Néant

### Libération de la bourgeoisie

Néant

### Modifications

#### Nouvelle loi et règlement sur la naturalisation

Entrée en vigueur le 1er mai 2005, la nouvelle loi introduit les principales réformes suivantes :

- réduction de la durée de résidence cantonale et communale de cinq à deux ans, avec possibilité pour le candidat d'adresser sa demande à la commune où il a résidé deux ans antérieurement ;
- compétence de la Municipalité au plan communal et du Conseil d'Etat au plan cantonal et instauration d'une voie de recours au Tribunal administratif. Cette solution permettra la mise en œuvre du droit de recours ;
- procédure simplifiée et accélérée pour permettre aux administrés d'obtenir une décision dans les meilleurs délais. Ainsi, la commune transmet directement sa décision de bourgeoisie au canton qui statue et transmet ensuite sa décision à l'autorité fédérale. Sitôt l'autorisation (ou approbation) fédérale intervenue, le candidat est convoqué pour prêter serment devant le Conseil d'Etat. Les trois décisions prennent juridiquement effet au moment de la prestation de serment ;
- procédures cantonales de naturalisation facilitées et accélérées créées pour les étrangers nés en Suisse et pour les jeunes de la deuxième génération, âgés entre 14 et 24 ans, ayant effectué l'essentiel de leur scolarité obligatoire en Suisse. Un régime transitoire d'une durée de 5 ans est instauré. Il vise à encourager la naturalisation facilitée des étrangers qui seront âgés de plus de 24 ans avant l'entrée en vigueur de la loi ou durant cette période transitoire. Par ailleurs, un droit de recours est instauré pour les décisions négatives cantonales et communales auprès du Tribunal administratif, lequel pourra annuler ces décisions et renvoyer le dossier à l'autorité intimée pour nouvelle décision.

## **INFORMATION ET COMMUNICATION**

### Pages d'informations officielles (PIO) (Raymond Bron)

Douze Pages d'Informations Officielles (PIO) sont parues durant l'année 2005. Diffusées auprès de tous les ménages de la commune, les PIO sont tirées à 980 exemplaires. Les principaux sujets développés dans ces parutions ont été les suivants :

- Journée portes ouvertes à la Maison villageoise ;
- Election complémentaire au Conseil communal ;
- Contrôle des sirènes – Diagnostic de la sécurité (sondage téléphonique) – Nouveau ramoneur – Participation communale aux abonnements des TL ;
- Impôt sur les chiens ;
- Vacances sportives 2005/2006 – Bois de feu ;
- Eau brune ;
- Tirs obligatoires (programme 2005) ;
- Election complémentaire à la Municipalité ;
- Information sur la manière de voter ;
- Fête nationale 2005 ;
- Election complémentaire à la Municipalité ;
- Elections municipales 2006.

## Reflets de Cugy (Gilles Renaud)

Quatre numéros ont été publiés en 2005. Les Reflets de Cugy bénéficient de la même distribution que les PIO.

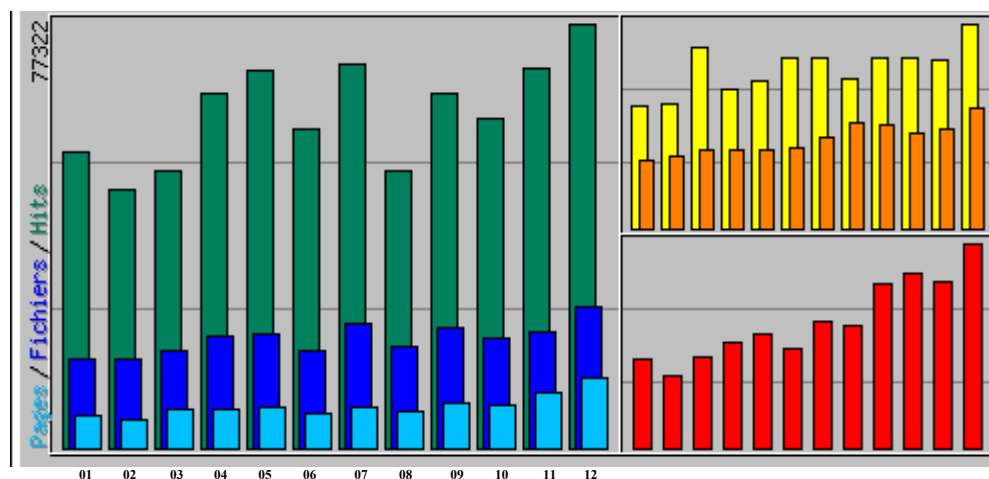
Comité de rédaction	
Coordination	M. Gilles Renaud
Mise en page	Mme Arlette Delaloye (janvier à septembre 2005) Mme Simone Riesen (dès octobre 2005)
Représentants USL	M. Anthony Miles (président) Mme Linda Clément Aellen (secrétaire)
Représentante des écoles	Mme Sylvette Janin
Rédactrices	Mme Arlette Delaloye (janvier à septembre 2005) Mme Simone Riesen (dès octobre 2005) Mme Ginette Brognara (dès octobre 2005)
Représentante des commerçants annonces et publicité	Mme Rosa Angela Barrat
Représentants de la Municipalité	M. François Gillièron (janvier à juin 2005) M. Raymond Bron (dès juillet 2005) Mme Jacqueline Franzini

A la suite de la démission de Mme Arlette Delaloye en septembre 2005, le comité de rédaction a pu compter sur la collaboration spontanée d'une journaliste professionnelle, Mme Simone Riesen. A la même époque, le comité s'est enrichi d'un membre supplémentaire en la personne de Mme Ginette Brognara.

## Site Internet (Maria P. Durussel)

La mise à jour du site Internet est effectuée par l'administration communale (Mme Durussel). Cette tâche, lourde naturellement, est rendue encore plus difficile par la difficulté de recevoir des informations spontanément de la part des institutions partenaires de la Commune.

## Statistique de fréquentation du site durant l'année 2005



Mois	Moyenne journalière				Totaux mensuels					
	Hits	Fichiers	Pages	Visites	Sites	Ko	Visites	Pages	Fichiers	Hits
Décembre	2577	852	428	50	888	476116	1515	12868	25580	77322
Novembre	2225	681	324	40	728	383832	1247	10056	21122	68977
Octobre	1997	665	262	41	709	406495	1257	7885	19975	59926
Septembre	2082	700	259	40	772	382286	1261	8031	21721	64559
Août	1686	611	219	36	784	281857	1102	6593	18347	50580
Juillet	2249	735	239	40	667	292791	1256	7421	22786	69722
Juin	1872	567	208	40	596	228612	1263	6465	17602	58062
Mai	2291	688	248	36	580	266730	1085	7457	20664	68745
Avril	2086	654	225	33	575	244381	1030	7005	20278	64693
Mars	1684	592	239	44	577	210407	1337	7174	17763	50529
Février	1514	517	163	29	526	168685	925	5071	16040	46944
Janvier	1925	574	209	32	501	208593	906	5879	16083	53927
<b>Totaux</b>						<b>3550785</b>	<b>14184</b>	<b>91905</b>	<b>237961</b>	<b>733986</b>



## INTERETS REGIONAUX

### Représentation régionale

La Municipalité a représenté les intérêts de la commune de Cugy dans les groupes de travail et associations suivants :

	Nom	Fonction
Lausanne Région – secteur Nord	M. François Gillièron, puis M. Raymond Bron	Représentant communal
Lausanne Région – activités sportives	M. Raymond Bron	Représentant communal
Lausanne Région – petite enfance	Mme Jacqueline Franzini	Représentante communale
Lausanne-Région – Formation et emploi des jeunes	Mme Jacqueline Franzini	Représentante communale
Association régionale pour l'action sociale de Prilly-Echallens	Mme Jacqueline Franzini	Représentante communale
Service d'entraide familiale d'Echallens et environs	Mme Jacqueline Franzini	Représentante communale
Service dentaire scolaire intercommunal du Gros-de-Vaud	Mme Jacqueline Franzini	Représentante communale
Lausanne-Région – plate forme financière	Mme Anne Bertusi Pache, boursière	Représentante communale
Région Gros-de-Vaud	M. François Gillièron, puis M. Raymond Bron	Représentant communal
Schéma directeur Nord lausannois	M. Raymond Bron	Représentant communal
Gedrel	M. François Gillièron M. Daniel Bally	Membre du Conseil d'administration Représentant communal
Triage forestier Mèbre-Talent	M. Daniel Bally	Représentant communal
SOCOSEV	M. Daniel Bally	Représentant communal
PCi Lausanne Nord	M. Daniel Bally	Représentant communal
Association du Centre Œcuménique de Cugy (ACOC)	M. Gilles Renaud	Représentant communal
Association pour l'épuration des eaux usées de la région supérieure du Talent (A.E.T.)	M. Gilles Renaud	Représentant communal et président du comité directeur
Convention intercommunale SDIS Service de Défense Incendie et de Secours	M. Gilles Renaud	Représentant communal
Association vaudoise pour la qualité des boues d'épuration	M. Gilles Renaud	Représentant communal

### Lausanne Région

Organe de mise en réseau, de coordination et de communication, Lausanne-Région accomplit son travail essentiellement par le biais de commissions, ainsi que d'un bureau de coordination.

En 2005, la commission **Toxicomanie** a été active avant tout dans le domaine de la prévention ; elle a organisé des cours à l'intention des personnes encadrant les jeunes des clubs sportifs.

La commission **Formation et emploi des jeunes** a abordé toute une série de problèmes liés à la formation des jeunes et à la problématique de leur premier emploi. Le site internet proposé aux jeunes par Lausanne-Région [www.kiftontaf.ch](http://www.kiftontaf.ch) a été visité par 25000 personnes. Ce site dispense des conseils et suggestions aux jeunes et de très nombreux liens vers des institutions spécialisées.

La commission **Petite enfance** a travaillé tout au long de cette année à l'élaboration d'une convention intercommunale de structures d'accueil de la petite enfance.

La commission **Transports**, par ses sous-groupes, a planché, elle, sur 4 projets.

- Elle a mandaté 2 bureaux d'ingénieurs pour effectuer des comptages de véhicules et pour modéliser un projet de simulation des transports. Ce modèle permettra l'élaboration de schémas régionaux d'aménagement en évaluant leur impact sur les déplacements.
- Lausanne-Région a en outre participé avec plusieurs villes romandes à l'élaboration d'un journal national, dont la version française « Idées mobiles » a été distribuée dans toute la Romandie ; cette publication avait pour objectif d'attirer l'attention des citoyens sur les multiples possibilités offertes par les mobilités douces et alternatives.
- Le « Guide du pendulaire futé » deviendra, vraisemblablement en 2006 le « Guide Parquer et rouler » ; il tiendra compte d'un territoire plus grand que jusqu'alors, en raison de l'entrée en vigueur de la communauté Mobilis.
- Le service Pyjama est financé depuis 2003 par le biais de la facture cantonale des transports. Lausanne-Région en assure la coordination et la communication. Ce service dessert aujourd'hui plus de 60 communes par les entreprises de transports tl, LEB, CFF régional et longues distances. Ce service a vu la fréquentation de sa clientèle augmenter de près de 30% pour le LEB et de 17,6% pour le réseau de bus par rapport à 2004.

La commission **Activités sportives** s'est occupée plus spécifiquement des 3 sujets suivants :

- Dans le cadre de son étude pour la construction d'une piscine olympique couverte, elle a étudié une solution transitoire qui consiste à couvrir la piscine de Bellerive par une bulle pendant les 8 mois de sa fermeture annuelle. La ville de Lausanne en assurerait le montant de l'investissement et les frais d'exploitation hivernale seraient pris en charge par les communes membres de Lausanne-Région.
- Dans le cadre de la reprise des frais d'exploitation du Centre intercommunal de glace de Malley, la commission a demandé à la commission de financement régional d'étudier une clé de répartition financière équilibrée qui, une fois avalisée par les communes, pourrait être utilisée pour le financement de tous les objets régionaux, indépendamment du nombre de partenaires.
- Enfin, des contacts ont été pris avec une société chargée de récolter des annonces publicitaires qui permettrait de rééditer en 2006 le « Guide sportif régional » sans bourse délier.

La commission **Financement régional** a donc étudié une clé de répartition financière d'objets régionaux (investissement et/ou exploitation). La clé proposée se base sur le point d'impôt net, c'est à dire débarrassé de tous les effets péréquatifs. Ce mode de financement régional sera soumis aux municipalités en 2006.

Les commissions **Aménagement du territoire** et **Fluides et énergie** ne se sont pas réunies durant l'année 2005.

## **Région Gros-de-Vaud**

Sous la houlette de son coordinateur régional M. Laurent Curchod, la Région Gros-de-Vaud s'est occupée de la mise à jour du calendrier des manifestations touristiques et culturelles, de la présentation des activités de l'Association par le biais d'un CD-ROM remis aux communes membres, de l'organisation d'un Forum traitant de « La Fusion des communes », de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2005, ainsi que du traitement des propositions formulées par l'avant-projet sommaire du plan directeur cantonal.

## **Démarches d'agglomération**

### Schéma directeur Nord lausannois

Ce projet, visant à coordonner l'évolution démographique du Nord de la ville de Lausanne et de sa périphérie, a démarré en 2004.

L'adhésion formelle de Cugy a été rendue possible par la décision du Conseil communal lors du vote d'un préavis municipal le 26 mai 2005 seulement. Cette adhésion tardive n'a pas permis au représentant de la commune de participer à la mise en place des bases de la discussion.

La fin des travaux est planifiée pour le milieu de l'année 2006.

Faisant partie de la 2<sup>ème</sup> couronne périphérique de Lausanne, la commune a défendu l'option d'une croissance mesurée, garantissant la possibilité d'accueillir de nouveaux logements, tout en conservant les atouts paysagers et ruraux qui sont les siens.

Par ailleurs, la traversée de Cugy par la Route cantonale 501 et la valorisation de la ligne de bus 60 ont également été signalées au titre de préoccupations prioritaires.

## **Le Projet d'agglomération Lausanne-Morges – PALM**

Ce projet de développement de l'ouest lausannois concerne également Cugy au travers notamment de son aspect financier, de son taux de densification et du programme de développement des circulations; toutefois, comme il en est à un stade plus avancé que le projet ci-dessus, les représentants de la commune n'ont pu que participer à l'une ou l'autre des séances d'information... et constater la difficulté de coordonner des démarches régionales parallèles.

## **FINANCES** (José Rohrer)

### **Etacom**

La démarche Etacom, qui vise à maintenir la capacité des communes à assurer leur rôle de collectivités aptes à offrir une large palette de prestations, est entrée dans sa troisième phase d'application. Il est utile de rappeler ici les cinq objectifs principaux de la démarche :

- assurer une répartition optimale des tâches entre Canton et communes pour en faciliter et en améliorer la mise à disposition ;
- réduire globalement les coûts incombant au Canton et aux communes ;
- octroyer une plus grande liberté de décision aux communes dans leurs domaines d'activité ;
- améliorer la qualité des prestations publiques ;
- réduire les inégalités financières entre communes.

C'est principalement le fonds de péréquation qui aura retenu l'attention de la Municipalité en fin d'année 2005. Rappelons que le fonds de péréquation est un système autonome (la contribution et la perception du fonds ne sont pas en lien avec des tâches déterminées) et horizontale (les échanges ont lieu uniquement entre communes). La mise en application de la nouvelle formule est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Ce fonds répond à l'objectif de réduire les inégalités financières entre communes, sans intervention de l'Etat. Il est important de relever que les différences de capacité financière entre communes découlent pour l'essentiel de la structure des contribuables et non d'une gestion plus ou moins efficace des dépenses.

L'alimentation du fonds correspondant à 13 points d'impôts, ainsi que sa distribution selon un système de classification en lien direct avec la capacité financière des communes, réduira à moyen terme la fourchette d'imposition initialement située entre 40 et 135 centimes par franc payé à l'Etat à 70 et 110 centimes à l'avenir.

Pour notre commune, le fonds de péréquation implique une contribution complémentaire au fonds de plus de Fr. 200'000, -- pour 2006, ainsi qu'une réduction de notre perception de Fr. 200'000, --. L'effet financier total qui correspond à une charge complémentaire de Fr. 400'000, -- a comme conséquence une réduction de notre capacité de financement pour nos développements structurels et investissements futurs.

Sur un plan politique, le fonds de péréquation n'évitera cependant pas aux communes d'entamer des réflexions sur les développements intercommunaux communs qu'elles souhaitent mener afin de limiter les coûts et poursuivre la mise à disposition d'une offre de prestations publiques attrayante.

### **Taux d'imposition**

La prudence des autorités et les investissements relativement faibles des dernières années sont à la base du maintien du taux d'imposition à 62 centimes par franc payé à l'Etat en 2005 pour notre commune.

Bien que notre commune ait réussi à procéder à des amortissements complémentaires au cours des dernières années et que les montants effectifs des recettes communales ne soient connus définitivement que l'année suivante seulement, la municipalité a pris l'option de proposer une augmentation du taux d'imposition de 10 points pour 2006 représentant, il est vrai 17 %. Le financement de la facture sociale représentant 1,3 millions de francs de charges complémentaires, l'augmentation des activités à mettre en rapport avec l'augmentation de la population, leurs spécificités, le besoin de traiter avec une efficacité accrue les dossiers techniques, les investissements à consentir au cours des prochaines années ne sont que quelques éléments qui ont motivé cette décision. Il s'agit de relever que notre commune avait tout intérêt à se situer dans la fourchette d'imposition prévue par l'Etat dans le cadre de la péréquation financière, afin de limiter les effets de la péréquation et permettre le financement de notre propre développement. Notre demande, certes osée, n'a pas recueilli l'approbation de la majorité du Conseil communal. Il s'agit cependant de considérer que les trois points accordés par l'organe délibérant constituent un premier pas, dans le but d'assurer l'équilibre financier. Le taux d'impôt progressera par conséquent par paliers successifs en fonction des investissements qui seront réalisés et de l'évolution des charges en général.

L'analyse de la commission des finances a mis en exergue le besoin de faire évoluer le système d'information financier de la commune en demandant de formaliser

- un tableau prospectif des investissements et leur financement ;
- un tableau des réserves latentes constituées au cours des ans ;
- un tableau des sources d'emploi des fonds.

## **Commission d'estimation fiscale**

La commission d'estimation fiscale des immeubles du district d'Echallens est composée de deux membres permanents, soit M. Jean-Luc Bezençon, syndic de Goumoens-la-Ville et président de dite commission, M. Bernard Despont, conservateur du Registre Foncier, et d'un membre de la Municipalité de chaque commune dont les estimations concernent des bâtiments sis sur chaque commune du district. M. Raymond Bron, Syndic, fait ainsi partie de cette commission pour les estimations fiscales touchant des immeubles situés sur Cugy.

La Commission intervient à chaque modification, acquisition, transformation ou mutation ayant donné lieu à une prestation du Registre Foncier. Elle intervient également périodiquement lors des révisions générales, en principe tous les dix ans.

En 2005, la Commission d'estimation fiscale s'est déplacée à 2 reprises pour procéder, sur place, à une analyse du dossier. Le nombre de propriétés estimées en 2005 est 24.

Le principe de calcul de l'estimation repose sur la valeur de l'opération, d'une part et sur la valeur de rendement de l'objet, d'autre part, de manière à établir une moyenne reconnue par les praticiens en matière d'estimation.

Rappelons que l'estimation fiscale sert de base pour le calcul de :

- l'impôt foncier communal de 1 ‰,
- l'impôt sur la fortune,
- l'impôt sur le gain immobilier réalisé lors de la vente ultérieure, ceci sous certaines conditions.

## **AFFAIRES CULTURELLES ET LOISIRS (José Rohrer)**

### **Relations avec les sociétés locales**

Les autorités communales ainsi que nos employés communaux sont mis régulièrement à contribution dans le cadre de l'organisation des manifestations. La mise à disposition de nos infrastructures, leur entretien et le transport de matériel représentent aujourd'hui l'essentiel des prestations sollicitées par nos sociétés locales. A cela s'ajoute un prêt sans intérêt, dont bénéficie le Tennis Club de Cugy.

Il est également plaisant de mentionner qu'une nouvelle société, « Les dames de 11 heures » a vu le jour en 2005. Les activités débuteront officiellement en 2006.

Le nombre de manifestations organisées par nos sociétés locales montre que l'intérêt et la créativité de notre population sont toujours au rendez-vous. La fête de mai, mise sur pied dans un délai très court sous l'égide de l'Union des sociétés locales avec l'aide de la commune, a donné une nouvelle occasion à notre population de fraterniser et de se divertir.

Ces initiatives privées méritent d'être soutenues et développées afin que notre commune demeure un village actif et ne devienne pas une simple cité dortoir.

### **Le Théâtre de la Maison**

Après deux saisons, une révision des modalités de collaboration a été souhaitée tant par la municipalité que par la direction du Théâtre de la Maison. L'analyse des engagements mutuels doit permettre une clarification des droits et devoirs de chaque partie en vue de pérenniser les activités et d'assurer leur réalisation dans les meilleures conditions possibles.

La Municipalité soutient cette activité qui permet à nos citoyens de bénéficier de spectacles variés tout au long de l'année et également à notre commune de se faire connaître par les spectateurs d'autres localités

## Fonds de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise.

	Abonnés 2005	Abonnés 2004	Abonnés 2003	Abonnés 2002
Théâtre de Vidy-Lausanne	16	20	23	18
Orchestre de chambre de Lausanne	3	3	4	4
TLM / Opéra	6	4	4	2
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>27</b>	<b>31</b>	<b>24</b>
<b>Participation communale au fonds</b>	<b>14'040, --</b>	<b>14'040, --</b>	<b>14'040, --</b>	<b>14'040, --</b>

Par souci de cohérence avec les rapports de gestion précédents, la statistique ci-dessus a été reprise ; il faut noter cependant qu'à eux seuls, ces chiffres ne sauraient justifier la participation communale au fonds culturel lausannois. Il convient naturellement leur ajouter le nombre - inconnu - des citoyens de notre commune qui profitent de l'offre culturelle de la ville de Lausanne ; par ailleurs, celle-ci ne se résume pas à ces trois institutions.

## **POLICE** (José Rohrer)

### Sécuritas

Deux rondes journalières sont faites de manière aléatoire par les agents de Sécuritas. Leurs constats sont inscrits sur un carnet de rapport et font l'objet de mesures si nécessaire. Cela n'a pas été le cas en 2005.

Des discussions ont eu lieu avec les responsables afin de déterminer les possibilités de sanctionner les parkings illicites sur notre territoire. Parallèlement à ces discussions, une approche auprès de la gendarmerie a aussi été faite dans le but de régler ce problème récurrent.

### Rapport de la gendarmerie

Il est important de rappeler que la Municipalité avait décidé, il y a quelques années, de reporter le remplacement de l'agent de police. Il s'agissait d'attendre la mise en œuvre formelle de Police 2000, impliquant notamment le regroupement des forces des polices municipales sous le commandement de la gendarmerie, avec un financement par les communes des prestations fournies.

Depuis lors, la sécurité à Cugy dépend des prestations effectuées par la gendarmerie sous formes de rondes motorisées et pédestres, de contrôles ainsi que des rondes effectuées par Sécuritas comme mentionné ci-dessus.

Contrôles de présence de stupéfiants dans les manifestations, contrôles de circulation à l'intérieur des localités, interventions pour des vols dans nos villages font partie des activités les plus courantes de la gendarmerie.

L'analyse des rapports et statistiques délivrées par la gendarmerie met en évidence une légère recrudescence des incivilités et de la petite criminalité.

Deux réunions formelles ont été organisées avec la gendarmerie vaudoise afin d'aborder la question du parking sauvage et d'évaluer les mesures concernant la sécurité de proximité et son évolution.

Rappelons que la sécurité de proximité comprend la lutte contre la petite criminalité, les incivilités, le contrôle de la circulation locale, le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, ainsi que la prévention. Elle a un impact direct sur le sentiment de sécurité de la population.

Le capitaine Marchand, chef de la région de Lausanne ainsi que le sergent Peretten, responsable de la région d'Echallens, ont marqué leur intérêt pour ce type de rencontre. Le maintien du sentiment de sécurité demeurant un objectif prioritaire de la Municipalité, le dialogue se poursuivra.

. L'agenda 2006 comportera une réflexion, dont les buts sont de :

- déterminer les besoins ;
- proposer les prestations à effectuer par la gendarmerie ;
- analyser le regroupement et le financement d'un corps de police qui pourrait regrouper les communes du Mont-sur-Lausanne, de Morrens, de Cheseaux-sur-Lausanne, de Romanel-sur-Lausanne, de Jouxten-Mézery et de Cugy.

## **Règlement de Police**

Le règlement de police de notre commune qui date du 1er octobre 1985 est en cours de révision. L'évolution des habitudes, la typologie des activités sur notre territoire, l'évolution de la législation cantonale, les regroupements de compétences sont autant de facteurs qui ont incité la Municipalité à entreprendre ce travail qui devrait être soumis au Conseil communal en 2006.

## **Police du commerce**

Les lois sur la police du commerce et sur le commerce d'occasion datant respectivement des 18 novembre 1935 et 22 mai 1984 ont été révisées.

La loi sur l'exercice des activités économiques introduit un transfert de compétence vers les communes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Les communes délivreront à l'avenir :

- les autorisations pour l'exploitation d'appareils automatiques à prépaiement ;
- les autorisations pour le commerce d'occasions.

Les communes seront également chargées d'assurer le contrôle des manifestations artistiques à but lucratif, sous réserve du droit cantonal. Des instructions et formations sont d'ores et déjà annoncées afin de pouvoir assumer ces tâches complémentaires et nouvelles.

## **Nouvelle stratégie d'approvisionnement économique du pays**

L'évolution des risques plus sectoriels et de durée plus courte ont été à la source de l'élaboration d'une nouvelle stratégie d'approvisionnement du pays. La nouvelle stratégie vise :

- à maîtriser l'approvisionnement du pays en cas de pénurie ;
- à assurer l'approvisionnement du pays à 100 % sur six mois ;
- à disposer de 6 mois pour mettre en œuvre des mesures de rationnement appropriées ;
- à mettre en œuvre les mesures de restriction avec les autorités concernées.

Outre le rôle de distribution des cartes de rationnement pour les denrées alimentaires, les communes seront appelées à jouer un rôle :

- dans l'enregistrement des installations de chauffage et des consommations des deux dernières périodes (sur base de déclarations écrites des gérances et propriétaires).
- dans la distribution des cartes de rationnement des carburants.

La formation du municipal et des collaborateurs en charge de cette nouvelle activité sera organisée dans le courant du deuxième semestre 2006.

## **BATIMENTS COMMUNAUX (José Rohrer)**

### **Maison villageoise**

La première phase des travaux rondement menés est arrivée à son terme au début de l'année 2005. La Municipalité se consacre actuellement aux travaux de finition qui, comme souvent, prennent du temps. Les problèmes de ventilation doivent notamment encore être abordés à la suite du rapport de l'entreprise Del Moro SA. Le bouclage du dossier ne peut dès lors être envisagé que pour 2006.

Il est utile de préciser que l'ensemble des travaux à effectuer a été réparti sur deux préavis distincts. Le préavis 22/03 couvrant les travaux liés à l'enveloppe du bâtiment et le préavis 23/03 couvrant les travaux d'intérieur. La répartition des frais dans les deux préavis ne s'est pas faite sans peine. En conséquence, le respect du budget doit être analysé globalement.

Avant bouclage définitif, nous enregistrons un dépassement de Fr. 60'323.20 sur le préavis 22/03 provenant pour l'essentiel d'un surcoût de Fr. 78'675 à mettre en lien avec la dégradation plus importante que prévue de la charpente, en particulier la poutre faîtière, ainsi que de la durée de location des échafaudages pour Fr. 21'970, --

S'agissant du préavis n° 23/03, les comptes actuels laissent apparaître un coût inférieur de Fr. 35'098,10.

Globalement donc, un dépassement de Fr. 25'225,10 est prévu.

## Collège de la Chavanne

Après avoir retiré le préavis n° 48/04, la Municipalité a complété le dossier en tenant compte des remarques formulées par les commissions qui l'avaient étudié. Il s'agissait notamment d'intégrer l'ensemble des travaux à effectuer en vue de l'assainissement, de l'entretien et de la rénovation des bâtiments. Le nouveau préavis n° 67/05 a été présenté mi-décembre au Conseil communal en vue d'obtenir un crédit d'étude a été accepté. Les études devraient aboutir à une première phase de travaux urgents en été 2006.

## Ancienne Forge

L'équipe municipale étant au complet, les réflexions concernant l'affectation de ce bâtiment ont pu être reprises en fin d'année 2005,. Les objectifs visés sont les suivants :

- réactualiser les besoins en locaux ;
- analyser propositions présentées par les quatre mandataires contactés en 2002 ;
- choisir un architecte chargé d'élaborer un cahier des charges en vue de soumettre un crédit d'étude au Conseil communal

En guise de rappel, les quatre mandataires ayant présenté une esquisse de projet sont :

Le bureau technique AGT – Claire Bertusi et Marielle Auberson. Architectes, Jacques Henrard et René Lyon, architectes et EPIQR M. Jean-Louis Genre, architecte.

## Jardin d'enfants « Arc-en-Ciel »

Les locaux, qui devaient être exploités provisoirement datent de 1996. Ils ont montré des signes inquiétants de dégradation. De nombreux petits travaux d'entretien ont par conséquent été réalisés par nos employés communaux ou des entreprises spécialisées. Travaux d'étanchéité, réparations des jeux, contrôles d'installations sanitaires et électriques ont notamment été entrepris.

La Municipalité a décidé de donner la priorité aux travaux d'étanchéité du toit au lieu des réfections du sol initialement prévue dans le budget annuel.

### Tableau des enfants inscrits à la garderie « Arc-en-ciel »

<b>Commune</b>	<b>Nbre enfants</b>	<b>%</b>
<i>Cugy</i>	38	56.72%
<i>Bretigny-sur-Morrens</i>	10	14.92%
<i>Montheron</i>	0	0%
<i>Divers extérieur</i>		
<i>Froideville</i>	7	
<i>Bottens</i>	5	
<i>Morrens</i>	5	
<i>Le Mont-sur-Lausanne</i>	1	
<i>Poliez-Pittet</i>	1	
	19	28.36%
<b>Total enfants inscrits</b>	<b>67</b>	

## CONTROLE DES HABITANTS (José Rohrer)

La population de Cugy s'élevait à 2133 habitants au 31 décembre 2005, contre 2142 à la même date de l'année précédente.

### Structure de la population au 31 décembre 2005

Population	Hommes		Femmes		Total au 31.12.05	
Bourgeois	25		33		58	
Vaudois		456		466		922
Confédérés autres cantons		429		440		869
<b>Total Suisses</b>		<b>885</b>		<b>906</b>		<b>1791</b>
Etrangers permis C hors CE/AELE	14		18		32	
Etrangers permis C CE/AELE	105		103		208	
Etrangers permis B hors CE/AELE	18		16		34	
Etrangers permis B CE/AELE	18		22		40	
Total étrangers établis		155		159		314
<b>Total population établie</b>		<b>1040</b>		<b>1065</b>		<b>2110</b>
Etrangers établis	155		159		314	
Temporaires (permis L)	19		7		26	
Admis. provisoires (permis F)	0		0		0	
Requérants (permis N)	0		0		0	
Avec délai départ	0		0		0	
Autorisations divers suspens	1		1		2	
Total population étrangère		175		167		342
<b>Population totale</b>		<b>1060</b>		<b>1073</b>		<b>2133</b>
Population en résidence secondaire		17		22		39
<b>Population résidente</b>		<b>1077</b>		<b>1095</b>		<b>2172</b>
Frontaliers						21

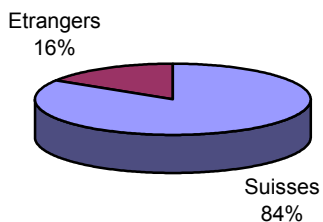
### Mutations

Le Contrôle des habitants a enregistré en 2005 les mutations suivantes en plus d'autres mutations diverses, non quantifiables, telles que changements d'adresses à l'intérieur de la commune, actualisations des permis, changements de noms, etc.

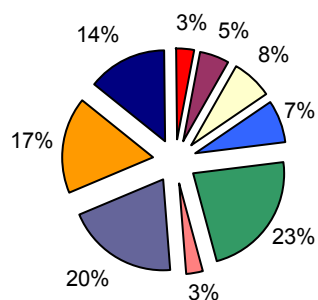
Mutations	2005			2004	2003
	Hommes	Femmes	Total		
<b>Arrivées</b>					
Mouvement international	28	13	41	11	37
Mouvement inter-cantonal	12	9	21	15	27
Mouvement intercommunal	79	62	141	116	220
<b>Total arrivées</b>			<b>203</b>	<b>142</b>	<b>284</b>
<b>Naissances</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>30</b>	<b>21</b>
<b>Départs</b>					
Mouvement international	24	4	25	3	30
Mouvement inter-cantonal	7	8	15	26	18
Mouvement intercommunal	93	95	188	109	158
<b>Total départs</b>			<b>228</b>	<b>138</b>	<b>206</b>
<b>Décès</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>13</b>
<b>Mariages</b>			<b>10</b>	<b>18</b>	<b>21</b>
<b>Divorces</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>10</b>
<b>Naturalisations</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>8</b>



## Ressortissants suisses et étrangers

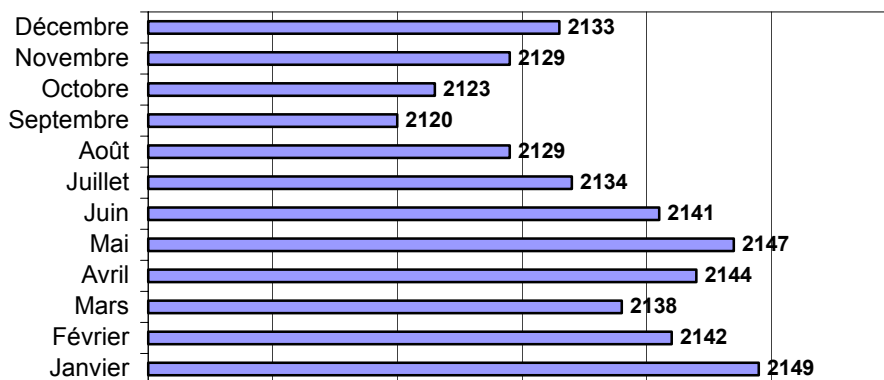


## Nationalités des ressortissants étrangers

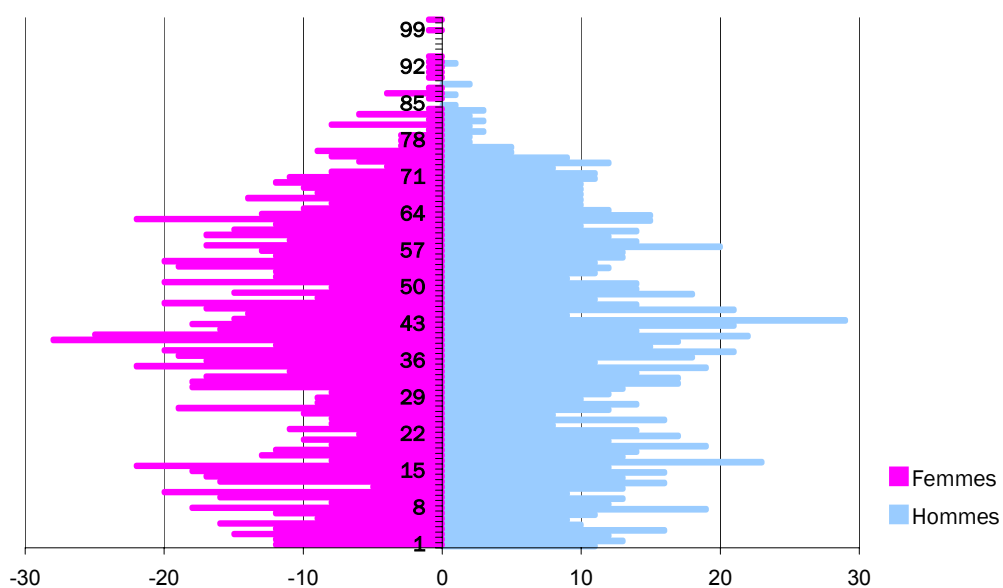


- Allemagne
- Belgique
- Bosnie-Herzégovine
- Espagne
- France
- Grande-Bretagne
- Italie
- Portugal
- Autres nationalités

## Evolution mensuelle du nombre d'habitants en 2005



## Pyramide des âges au 31 décembre 2005



## Documents d'identité

Le Contrôle des habitants a procédé à l'établissement des demandes de documents d'identité suivants:

	2005			2004			2003		
	(*)Demandes PPT/CI	Passeports /y.c. passeports provisoires	CI	(*)Demandes PPT/CI	Passeports/ y.c. passeports provisoires	CI	(*)Demandes PPT/CI	Passeports/ y.c. passeports provisoires	CI
Janvier	33	25	17	28	14	13	34	26	17
Février	32	27	20	23	19	15	32	23	13
Mars	28	20	22	23	16	17	39	33	24
Avril	42	32	30	40	23	25	46	17	36
Mai	44	28	29	33	28	25	29	16	18
Juin	53	34	46	48	27	33	32	21	24
Juillet	32	20	21	35	23	23	38	21	26
Août	53	43	39	37	31	19	26	22	9
Septembre	58	51	48	22	17	16	39	29	25
Octobre	25	15	21	24	19	17	24	22	8
Novembre	20	19	14	21	11	19	21	15	12
Décembre	16	13	12	27	16	19	7	3	3
<b>Total</b>	<b>436</b>			<b>361</b>			<b>367</b>		

(\*) Une demande peut être faite sur le même document pour un passeport et pour une carte d'identité. L'addition des documents demandés ne correspond pas à la totalité de demandes déposées.

# SERVICES INDUSTRIELS – INSTRUCTION PUBLIQUE – SECURITE SOCIALE

## SERVICE DE L' EAU (Mme Jacqueline Franzini)

### Conduites

Le préavis communal n° 65/2005 de Fr. 180'000, – pour le prolongement de la conduite d'eau potable entre la route de la Bérallaz, chemin de la Prélaz et chemin de Bellevue n'a pas pu être effectué en 2005, le risque que le froid ou la neige interrompe les travaux était trop grand. Les conduites d'eau étant sensibles au gel, les travaux ont été reportés au printemps 2006.

Il avait été aussi prévu de mettre hors service une vieille conduite à la route de Morrens, en profitant des travaux de la construction du trottoir. Pour les mêmes raisons que ci-dessus, le raccord de ces deux conduites à la nouvelle, en traversée de la route de Morrens, a été reporté au printemps prochain.

### Fuites

Il a été réparé 3 fuites d'eau sur le territoire communal :

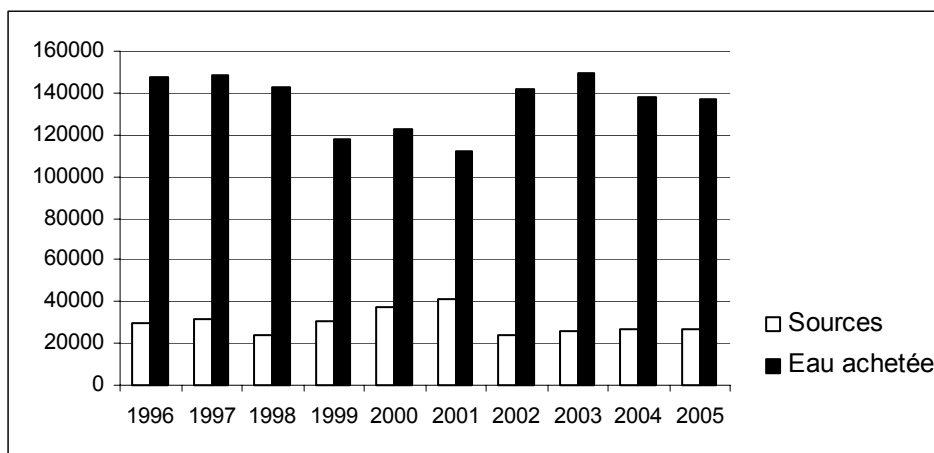
- Carrefour RC 501b – Rue du Village ;
- Chemin du Grillon ;
- Chemin de l'Orgevaux.

De nombreuses fuites chez des privés ont également été détectées.

### Evolution de la provenance de l'eau ainsi que des pertes sur notre réseau

Année	Sources		Eau achetée		Locaux Commune	Perte	Eau facturée	Non couvert
1996	29'580 m <sup>3</sup>	17.0%	147'850 m <sup>3</sup>	83.0%	1.1%	29.6%	69.3%	Fr. 75'109
1997	31'393 m <sup>3</sup>	17.0%	148'380 m <sup>3</sup>	83.0%	1.8%	33.0%	65.2%	Fr. 91'397
1998	23'988 m <sup>3</sup>	14.4%	143'100 m <sup>3</sup>	85.6%	1.4%	24.0%	74.6%	Fr. 92'371
1999	30'710 m <sup>3</sup>	20.7%	117'420 m <sup>3</sup>	79.3%	1.5%	12.0%	86.5%	Fr. 28'292
2000	37'285 m <sup>3</sup>	23.3%	122'930 m <sup>3</sup>	76.7%	1.4%	16.4%	82.2%	Fr. 41'528
2001	41'440 m <sup>3</sup>	27.0%	111'970 m <sup>3</sup>	73.0%	1.25%	15.9%	82.8%	Fr. 26'806
2002	23'707 m <sup>3</sup>	14.3%	141'500 m <sup>3</sup>	85.7%	1.5%	12.4%	86.1%	Fr. 39'128
2003	25'466 m <sup>3</sup>	14.6%	149'140 m <sup>3</sup>	85.4%	1.3%	19.2%	79.5%	Fr. 133'568
2004	26'518 m <sup>3</sup>	16.1%	137'920 m <sup>3</sup>	83.9%	1.5%	19.5%	79.0%	Fr. 49'886
2005	26'887 m <sup>3</sup>	16,4	136'640 m <sup>3</sup>	83,6%	1,4%	17,7%	80,9%	-Fr. 1'516

Voir remarque page rose n° 11.



Il a été constaté que très peu de résidus sont apparus lors du nettoyage des filtres, ce qui confirme la bonne qualité de l'eau communale. Le problème d'eau rougeâtre auquel nous avons été confrontés durant l'année 2004 et qui était intervenu sur des conduites non plastifiées à l'intérieur, a pratiquement disparu. Il conviendra d'envisager à moyen terme de changer les installations antérieures à 1975.

### **Fontaines publiques :**

L'eau des fontaines ne provenant pas de notre réseau d'eau potable, des écriteaux « eau non contrôlée » ont été apposés à nos deux fontaines pour avertir la population et les visiteurs du risque éventuel d'intoxication.

### **Les sources**

La recherche de nouvelles sources sur les sites retenus en 2004 n'a pas pu être poursuivie cette année. Nous attendons depuis une année que des arbres sur les emplacements prévus pour ces fouilles soient abattus. Le travail a été reporté au printemps 2006.

## **INSTRUCTION PUBLIQUE**

Une enquête a été distribuée dans toutes les classes de l'Etablissement scolaire sur le thème « horaires et camps », pour connaître l'opinion des parents sur les sujets suivants :

- Sur le chemin de l'école :  
quel moyen de transport l'enfant utilise-t-il ?  
combien de temps passe-t-il chaque jour en trajets ?  
sécurité sur le trajet ?
- Pause de midi :  
Mange-t-il seul ?  
Est-il souhaité qu'il rentre à midi ?
- Horaires scolaires :  
Les horaires du CIN doivent-ils être alignés sur ceux du CYP ?  
Le même horaire doit-il être appliqué tous les jours ?
- Questions sur les camps

86% des parents ont répondu pour le primaire et 79% pour le secondaire.

Les réponses à cette enquête démontrent, entre autres résultats, que 49% des élèves scolarisés en primaire vont seuls à l'école contre 60% de ceux du secondaire. 62% des élèves primaires et 38% des secondaires se déplacent à pied. Le vélo mobilise 2% des élèves primaires contre 11% des secondaires. Quant au transport « lourds », 9% des parents d'enfants du primaire annoncent utiliser la voiture pour amener leur(s) enfant(s) à l'école, contre 6% au secondaire et 25% des primaires / 15% des secondaires rejoignent l'école en bus.

64% des élèves primaires et 35% du secondaire mettent moins d'une demi-heure pour aller à l'école dans la journée. 61% des parents des élèves des classes primaires trouvent les parcours bien ou suffisamment sécurisés contre 39% mal sécurisés.

94% des élèves du primaire et 93% du secondaire rentrent à la maison à midi. 84% et 85% des parents d'élèves des classes primaires et secondaires pensent que leur enfant doit rentrer à midi.

En ce qui concerne le début des cours (primaires et secondaires) 48% et 25% sont pour que ceux-ci débutent à 08h00. 42% et 72% (selon le cycle) des personnes interrogées sont pour conserver les camps.

### Tableau de la répartition des élèves primaires

Les classes et leurs effectifs sont répartis de la manière suivante :

Bretigny-sur-Morrens	3 classes	58 élèves
Cugy	7 classes	126 élèves
Montheron (Lausanne)	1 classe	24 élèves
Morrens	3 classes	61 élèves

### Répartition des classes primaires de l'Etablissement du Mont-sur-Lausanne (sans Le Mont-sur-Lausanne)

		Nbre d'enfants		Mont FV	Cugy	Morrens	Bretigny	Montheron	Total
<b>Morrens</b>	CIN/15	21	9 cin/1 12 cin/2			21			21
	CYP1/113	21	15 cyp1/1 6 cyp1/2			21			21
	CYP2/313	19	9 cyp2/1 10 cyp2/2		18			1	19
<b>Bretigny</b>	CIN/11	20	12 cin/1 8 cin/2				20		20
	CYP1/212	24	17 cyp1/1 7 cyp1/2	1	5		16	2	24
	CYP2/312	14	cyp2/1		7		6	1	14
<b>Cugy</b>	CIN/12	14	10 cin/1 4 cin/2		11			3	14
	CIN/13	17	6 cin/1 11 cin/2	1	8	6	1	1	17
	CIN/14	18	9 cin/1 9 cin/2		16	1		1	18
	CYP1/111	23	cyp1/1	1	21			1	23
	CYP1/211	20	cyp1/2		16	1		3	20
	CYP2/311	20	cyp2/1		19			1	20
	CYP2/411	14	cyp2/2		4		10		14
<b>Montheron</b>	CYP2/412	24	cyp2/2		22			2	24
			<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>147</b>	<b>50</b>	<b>53</b>	<b>16</b>	<b>269</b>
<b>Enfants transportés</b>				<b>3</b>	<b>52</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>88</b>

CIN = Cycle INitial , CYP = CYcle Primaire,

### Classes du secondaire de l'Etablissement secondaire du Mont-sur-Lausanne à Cugy (venant de Cugy, Morrens, Bretigny et Montheron)

Classe	Enfants en classe	Enfants de Cugy
5ème année (5.5) :	22 enfants	12
5ème année (5.6) :	21 enfants	11
6ème année (6.5) :	19 enfants	11
6ème année (6.6) :	18 enfants	8
<b>Total</b>	<b>80 enfants</b>	dont <b>42</b> enfants de Cugy

## Personnel administratif des écoles

Un tableau récapitulatif indiquant les travaux assumés le secrétariat de l'établissement scolaire pour le compte des communes a enfin été présenté. Ces travaux concernent

- La rédaction annuelle du budget ;
- L'évaluation des besoins en locaux scolaires ;
- La préparation des documents pour les commissions scolaires et le comité exécutif ;
- L'organisation des promotions ;
- L'organisation des animations culturelles, des camps et des courses.

Ces travaux sont comptabilisés pour Fr. 20'000, -- dans les comptes de l'Etablissement scolaire.

## Bus scolaire

La mise aux normes des bus scolaires (enfants assis dans le sens de la circulation et attachés), a fait baisser le nombre de places disponibles de 32 à 20 places. En conséquence, les élèves des classes enfantines des quartiers « Epi d'Or » et « Au Bosson » ne bénéficient plus du privilège qui était le leur de pouvoir utiliser les bus scolaires, réservé aux enfants des communes voisines.

En revanche, les enfants des quartiers « Au Bosson », compte tenu du danger occasionné par le chantier du centre commercial bénéficieront du transport du bus scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire 2005 - 2006.

## Animation santé

Les réflexions du groupe ont porté sur les suggestions qui ont été formulées lors des deux soirées publiques données en 2004 sur le thème des devoirs. Au vu du succès de ces soirées, il ne fallait pas en rester là ! Avec l'autorisation du Directeur de l'établissement, un après-midi pédagogique pour les enseignants de l'établissement sera mis sur pied en 2006 sur ce sujet. Le but de l'opération est de contribuer à ce que les devoirs se changent en plaisir d'apprendre.

## Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS)

Une convention a enfin été acceptée et signée par toutes les communes de la couronne de la Région Nord - Ouest lausannoise.

## Accueil pour les enfants en milieu scolaire (APEMS)

En plus de la garde des enfants dès 07h30, le midi ainsi que les fins d'après-midis, l'offre actuelle des prestations a été élargie aux mercredi après-midi et le vendredi après-midi. Une garde a aussi été organisée durant les vacances scolaires, à l'exception de celles de Noël.

Ce service a bouclé ses comptes positivement malgré la modestie de l'augmentation de l'effectif.

## Passeport vacances

Nous avons à nouveau pu compter sur des habitants de notre commune pour proposer des activités dans le cadre du passeport-vacances. Un tout grand merci à Mme Thérèse Scheidegger qui a mis sur pied la fabrication de bougies (lanterne et flambeau), à M. Malard du Fitness de Cugy pour les « matins de musculation » et à la Boulangerie Locatelli pour la confection de pâtisseries.

	2004			2005		
	Juillet	Août	Total	Juillet	Août	Total
<i>Passeport traditionnel</i>	11	7	18	9	12	21
<i>Farniente</i>	9	3	12	4	4	8
	20	10	30	13	16	29

## Nouveau collège

### Projet du nouveau collège (R. Bron)

2005 a permis au projet de collège de prendre un nouveau départ. Le 30 juin, le Conseil acceptait d'octroyer un crédit d'études de Fr. 1'350'000, – pour un programme comprenant 15 classes, les salles annexes, les locaux administratifs, une salle de gymnastique double, les installations sportives et aménagements extérieurs. La commission existante a été remaniée en deux groupes.

- La commission pour la construction d'un collège (COMCOL) et son bureau.
- Le groupe des communes partenaires.

La COMCOL, dont la composition figure en p. 12 du présent rapport, est l'organe technico- pédagogique de la Municipalité ; elle étudie les orientations et les choix de l'architecte, contrôle la gestion du projet et le respect des finances et des délais. Elle préavise à l'intention de la Municipalité. Ses séances sont préparées par le Bureau, formé d'un architecte, de l'ancien responsable cantonal des constructions scolaires, de la municipale des écoles et du syndic.

Le bureau a siégé 10 fois, et la commission 6 fois en 2005. Le 14 décembre 2005, la Municipalité a accepté le projet définitif du collège, sous réserves de quelques vérifications techniques et financières.

Le groupe des communes partenaires, s'il ne participe pas directement à l'élaboration du projet, demeure informé de son évolution. Son rôle est politique : il élabore un projet de statuts d'une Association intercommunale destinée à la gestion du futur établissement regroupant, autour de notre commune, celles de Bretigny-sur-Morrens, Froideville, Lausanne pour Montheron et Morrens.

C'est ainsi que les syndics et municipaux des écoles de ces communes ont tenu 3 séances. Celles-ci ont permis de préparer un premier projet de statuts qui régiront l'association intercommunale pour l'établissement scolaire. Ces statuts, devront être acceptés par chaque Municipalité puis par les Conseils communaux ou généraux de chaque commune concernée. Les statuts devront enfin être approuvés par le Canton.

## SECURITE SOCIALE

### Réorganisation des Agences communales d'assurances sociales :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les agences communales de Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville et Morrens sont regroupées au Mont-sur-Lausanne. Le rôle des communes se borne à signer des demandes d'aides complémentaires. Le manque cruel d'information ne permet plus d'assurer le rôle social, anciennement sous la responsabilité des autorités municipales.

### Facture sociale

Monsieur Pierre-Yves Maillard, chef du département de la santé et de l'action sociale, a souhaité informer plus régulièrement et plus clairement les communes sur le contenu de la facture sociale. Ainsi, à fin juin 2005, il annonçait que les postes « Assurance maladie et accidents », « Enseignement spécialisé » et « autres aides à la famille et maintien à domicile » respecteraient les budgets, que des économies étaient attendues pour les « prestations complémentaires AVS/AI », « hébergement médico-social » et « protection de la jeunesse ».

En revanche, le poste « prévoyance et aide sociales » enregistrerait une augmentation par rapport au budget initialement prévu, ceci pour les raisons suivantes :

- Service de prévoyance et aide sociales : évolution du chômage avec une forte augmentation du nombre de dossiers (6,9 millions).
- Service de l'emploi : directement lié au chômage, avec la participation cantonale aux 120 indemnités journalières supplémentaires accordées par la Confédération pour le 1<sup>er</sup> semestre 2005, et par l'augmentation du coût des mesures de réinsertion professionnelles liée à la forte hausse du nombre de bénéficiaires du RMR (7,4 millions).
- Service de la population, en charge du secteur asile : coût pour l'assistance aux requérants qui ne sont plus financés par la Confédération (3,5 millions).

Le Canton de Vaud s'est attelé à réactualiser les lois sociales. Le principal changement réside dans le fait que l'ASV (aide sociale vaudoise) et le RMR (revenu minimum de réinsertion) ont été regroupés sous le titre RI (revenu d'insertion). Le but recherché de cette réforme est de mieux cibler les aides accordées

## Service d'Entraide Familiale d'Echallens et Environs :

Ce service regroupe l'accueil familial (mamans de jours) et une garderie. Cugy n'est affiliée qu'au réseau de mamans de jours. Au moment de la rédaction de ce rapport, les comptes et le rapport de l'année ne sont pas encore disponibles.

## Service des bénévoles

Mme Janine Martin, qui a œuvré pendant plusieurs années comme responsable des bénévoles, a souhaité remettre le flambeau pour le début des vacances d'été. La Municipalité, à l'occasion d'une petite cérémonie a témoigné sa gratitude à Mme. Martin, ainsi qu'à la dizaine de bénévoles, rendant hommage à ce travail remarquable et particulièrement précieux dans notre communauté.

## Nonagénaire

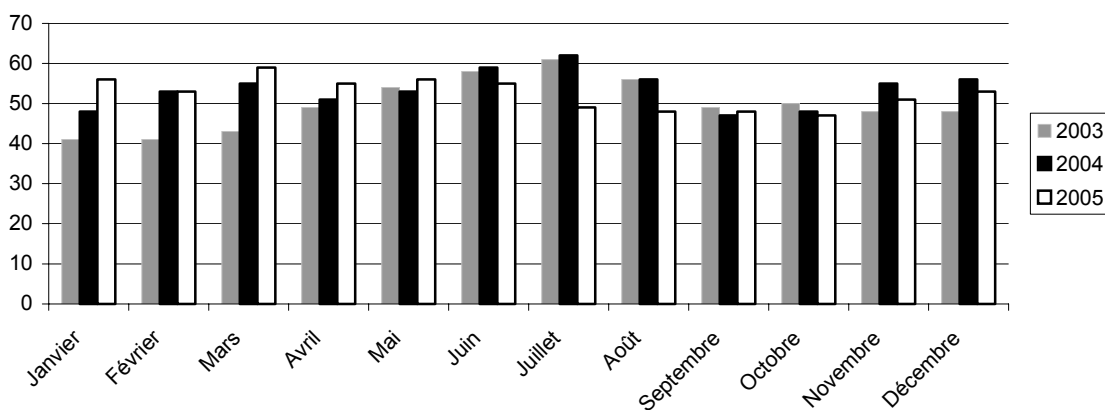
Une seule nonagénaire a été fêtée durant l'année 2005, il s'agit de :

Mme Mathilde BALSIGER, née le 11 novembre 1915.

## Demandeurs d'emploi

Une forte hausse du nombre de demandeurs d'emploi <sup>(1)</sup> a été enregistrée en 2005. Le taux moyen pour les douze mois a été 4.91 % (4.88 % en 2004). Les taux cantonal et fédéral étaient respectivement de 5.2% et 3.8 %

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi de 2003 à 2005



(1) Par demandeur d'emploi il faut comprendre toute personne inscrite à un office du travail. Un chômeur est une personne inscrite à un office du travail, n'exerçant aucune activité lucrative au-delà de 6 heures par semaine. Quant au taux de chômage, il représente les chômeurs, en % de la population active selon le dernier recensement fédéral (2000)



# URBANISME ET POLICE DES CONSTRUCTIONS

(M. Raymond Bron, dès le 24 janvier 2005)

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### Plan partiel d'affectation de Praz-Faucon

Voté par le Conseil communal au cours de sa séance du 23 juin 2005 le PPA a été envoyé pour approbation au canton. Dans l'intervalle, l'étude de la nouvelle déchetterie a été poursuivie.

### Plan partiel d'affectation En Etranglaz Cou

La Fondation Echaud a pris contact avec la Municipalité afin d'étudier la possibilité d'ajouter un addenda au plan partiel d'affectation approuvé par l'Etat en janvier 1991.

### Plan de quartier Dessus la Praz

L'année 2005 aura permis le début du comblement du « trou à Cochard », dénomination populaire de la dernière parcelle à construire figurant sur le plan de quartier mis en vigueur en mars 1997.

En effet, après l'enquête publique principale de 2004, il a été répondu aux 15 oppositions déposées, qui portaient majoritairement sur les problèmes de circulation.

Une enquête publique complémentaire portant sur quelques modifications ayant trait aux appartements, à l'intérieur du centre commercial, au sous-sol et aux aménagements extérieurs a été publiée du 24 juin 2005 au 14 juillet 2005.

Le permis de construire principal a été délivré le 29 juillet 2005 et le permis complémentaire le 11 août 2005. Le premier coup de pioche a été donné le 2 août 2005 et la première pierre posée le 23 novembre 2005.

Rappelons que le projet comprend un centre commercial, 37 appartements, un parking souterrain de 122 places, des aménagements extérieurs comprenant entre autres 21 places de parc.

Parallèlement au suivi de ce projet, la Municipalité a conduit l'étude des aménagements routiers relatifs à cette construction (voir page 42 du présent rapport).

Enfin, plusieurs affaires opposant la Municipalité aux propriétaires et/ou aux promoteurs des premières parcelles construites ont pu être réglées au cours de cette année.

### Plan de quartier Es Chesaux

Une nouvelle version du plan de quartier a été présentée à la Municipalité au printemps de cette année par le bureau CCHE.

Tenant compte, cette fois-ci, des remarques qui avaient été faites, notamment par la commission ad hoc et les opposants, le promoteur a abaissé sensiblement la densité de l'habitat en diminuant le nombre de maisons et en augmentant la distance entre les bâtiments, ce qui a pour effet de diminuer le coefficient d'utilisation au sol (CUS). Afin d'entrer dans les vues des opposants qui avaient rejeté l'alignement des bâtiments, celui-ci a été atténué ; il demeure néanmoins l'une des composantes urbanistiques du projet, apportant de la clarté dans la définition de l'espace.

La Municipalité, après avoir soumis le projet à la COMUR, a réclamé un certain nombre de modifications. Celles-ci ayant été réalisées, l'Exécutif a pu donner son aval au dossier et le soumettre aux services de l'Etat à la fin de l'été.

Les remarques des dits services ont fait l'objet de nouvelles modifications en décembre.

Un travail important reste à faire avant la mise à l'enquête publique prévue en 2006, notamment la discussion d'un acte notarié (convention) réglant en particulier les questions du parcellaire et de la répartition des charges d'entretien.

# **POLICE DES CONSTRUCTIONS**

## **Commission municipale d'urbanisme (COMUR)**

Par décision du Conseil communal (14 avril), la Commission d'urbanisme du Conseil (CUC) a été remplacée par la COMUR.

Constituée en mai et dotée d'un règlement, la COMUR a siégé depuis lors à 11 reprises en 2005.

6 dossiers d'urbanisme, 5 dossiers de circulation, 1 dossier d'éclairage public et 13 dossiers ressortissant de la police des constructions ont été abordés par la COMUR.

## **Règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions de la commune (RGATC)**

A la suite des modifications demandées par le Conseil communal, le RGATC a fait l'objet d'une enquête complémentaire, du 13 août au 13 septembre 2004. Les réponses apportées par la Municipalité aux 3 oppositions qui ont été formulées alors ont été approuvées par le Conseil dans sa séance du 14 avril.

Conformément à la procédure, le règlement a été soumis au service de l'aménagement du territoire. Le Chef du département des institutions et relations extérieures l'ayant approuvé, le RGATC est entré en vigueur le 21 septembre, permettant à plusieurs projets en attente des nouvelles règles de démarrer.

## **Service technique intercommunal**

La collaboration avec le STI s'est poursuivie sur les mêmes bases que les années précédentes. L'examen préalable des dossiers destinés à l'enquête publique a été systématisé.

## **Enquêtes publiques**

Au cours de l'année,

14 dossiers de construction ont été mis à l'enquête publique ;

- 4. maisons individuelles ;
- 1 centre commercial ;
- 2 installations agricoles ;
- 6 agrandissement et transformations ;
- 1 dossier place de parc.

11 permis de construire délivrés ;

8 autorisations municipales délivrées ;

17 permis d'habiter/d'utiliser délivrés.

## **Litiges**

Le domaine de la police de constructions, à côté de tous les aspects positifs qui le composent, comporte pour la Municipalité également un certain nombre de difficultés, au nombre desquelles le non respect des règles par les citoyens n'est pas la moindre !

C'est ainsi qu'au cours de l'année plusieurs interventions de l'Exécutif ont été nécessaires :

- non respect de la hauteur d'une maison, pourtant fixée par convention suite à des oppositions ;
- aménagement d'un troisième niveau habitable dans plusieurs villas, en contradiction avec le règlement communal, les plans d'enquête et le permis de construire délivré ;
- transformation illicite de locaux commerciaux en appartements,

pour ne citer que les cas les plus importants et qui ont requis l'engagement d'un conseil juridique.

# DOMAINES ET FORETS – ORDURES MENAGERES ET DECHETTERIE - PROTECTION CIVILE

(M. Daniel Bally)

## Domaines

Les terres cultivées appartenant à la commune totalisent 2'800 ares ou 280'000 m<sup>2</sup>. La majorité de ces terres sont en zone agricole. Seuls deux parcelles sont en zone intermédiaire, il s'agit de : « A l'Essert au Boralai » au chemin de la Lisière et « En la Praz » dont les surfaces sont respectivement de 15'000 et 17'200 m<sup>2</sup>.

A Praz Faucon, une surface de 11'000m<sup>2</sup> environ a été détachée de la parcelle communale pour passer de zone agricole en zone d'utilité publique. Cette nouvelle zone permettra le transfert de notre déchetterie.

Toutes les terres cultivées appartenant à la commune sont louées à des agriculteurs du village.

Il faut relever que la laiterie a fermé définitivement ses portes le 30 avril 2005 au soir. Il n'y a plus de producteur de lait commercial à Cugy depuis cette date. Quatre agriculteurs sur cinq élèvent cependant encore du bétail d'engraissement.

## Grippe aviaire

Le feuillet de l'automne dans les poulaillers a pris la forme de la grippe aviaire.

Cette épidémie, issue d'Asie, en constant développement dans certaines parties de l'Europe orientale et dangereuse pour l'espèce humaine, a causé beaucoup de soucis au pays de l'Europe de l'ouest durant la période des flux migratoires des oiseaux sauvages.

L'Office vétérinaire fédéral, via les services vétérinaires cantonaux et les communes, a pris des mesures draconiennes de mise au secret de toute la gent domestique à plumes de notre pays.

L'enfermement des volailles a été ordonné du 25 octobre au 15 décembre 2005.

La Municipalité, par l'intermédiaire du préposé agricole, a procédé au recensement des propriétaires de ce genre d'animaux et veillé à l'application de l'interdiction faite à ces bipèdes de se balader dans l'herbe haute ou sur les trottoirs de la commune.

## Forêts

Les coupes de bois, saison 2004-2005, se sont déroulées normalement.

Nous avons exploité 763 m<sup>3</sup> de bois de service, et 317 m<sup>3</sup> de bois de feu. 230 m<sup>3</sup> de bois atteint par le bostryche ont été façonnés par nos employés communaux.

L'importante couche de neige tombée les 16 et 17 avril 2005 a causé de gros dégâts dans nos forêts. Ce sont 350 m<sup>3</sup> de bois cassés qui ont été récoltés au processeur par l'entreprise mandatée.

Le 31 août 2005, nous avons procédé au martelage des coupes de bois de la saison 2005-2006. 353 tiges de résineux et 154 tiges de feuillus ont été marquées pour des volumes respectifs de 587,8 et 263,2 m<sup>3</sup> sur pied, soit un total de 851 m<sup>3</sup>. Deux entreprises, ainsi que MM. François et Frédéric Scheidegger exploitent ces coupes.

Les soins culturaux aux jeunes peuplements ont été effectués sur trois surfaces totalisant 57'200 m<sup>2</sup>.. Ces travaux ont été faits par deux entreprises ainsi que par le Centre de formation des forestiers bûcherons du Mont-sur-Lausanne, qui, par ailleurs, a également installé une retenue d'eau sur le chemin situé en amont du chalet des scouts.

L'équipe communale procède aux plantations ainsi qu'au suivi par les fauchages et le débroussaillage des jeunes plantations.

2'600 plants : épicéas, hêtres, mélèzes, charmes et tilleuls ont été plantés en automne 2005.

Relevons les bonnes relations que nous entretenons avec MM. Roger Burri et François Sandmeier du Centre de Formation Forestière du Mont-sur-Lausanne ainsi qu'avec MM Yves Kazemi et Jean-Philippe Crisinel, respectivement inspecteur et garde-forestier.

## Cimetière

Des arbres et des arbustes mis en place lors du réaménagement du cimetière n'ont pas repris ou ont séché après avoir passé une première saison, ceci malgré les arrosages effectués par notre équipe communale.

C'est ainsi que 4 érables boules, 18 thuyas et 7 buis ont été remplacés par l'entreprise Jardins Naturels SA.

Le columbarium et le Jardin du souvenir ont enfin été installés en décembre. Les finitions se feront dès que le temps le permettra.

## Sports et espaces verts

Nos espaces verts sont entretenus par l'équipe communale.

Tonte du gazon, épandage d'engrais et taille des arbres et arbustes sont les travaux effectués sur les sites du Billard, du collège de la Chavanne, du cimetière, du Centre œcuménique, de la Protection civile, de la Maison de commune et de l'Ancienne Forge. Le cordon boisé et le sentier pédestre du plan de quartier du lieu-dit « Dessus la Praz » vient compléter cette liste depuis cette année.

L'achèvement de la construction du chalet des scouts est un fait marquant de cette année 2005. Cette magnifique réalisation a été inaugurée le 24 septembre en présence de plusieurs centaines de personnes.

Rappelons que la commune a participé à cette réalisation par un don de Fr. 80'000, -- et la mise à disposition du terrain par un droit de superficie.

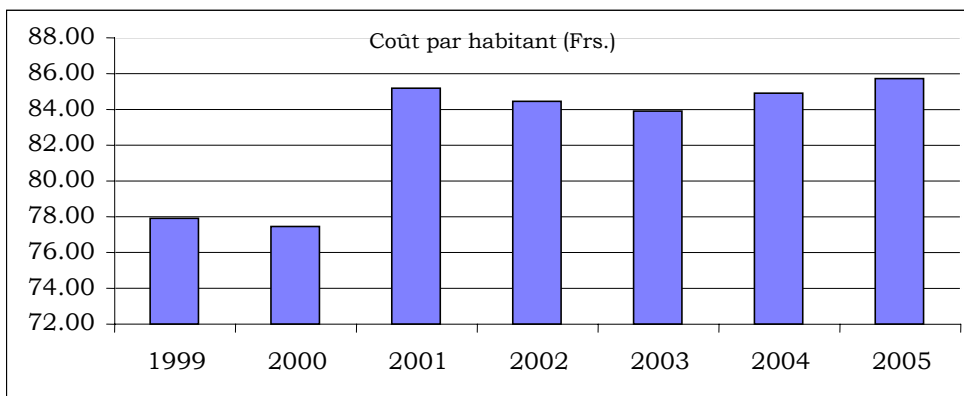
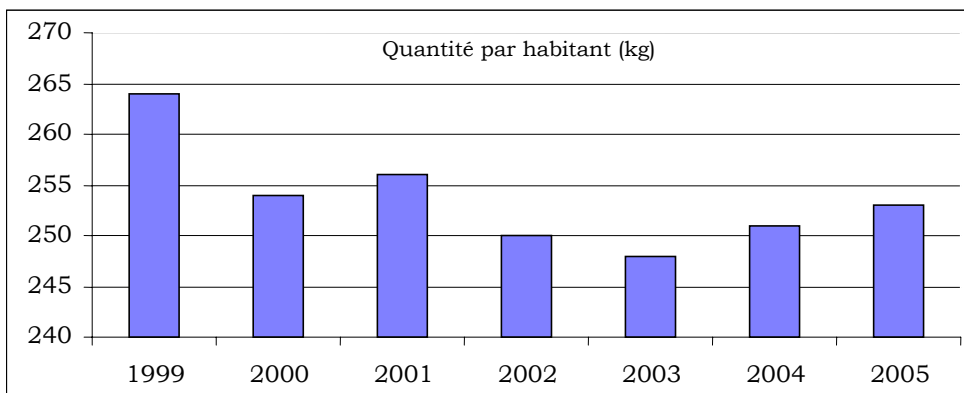
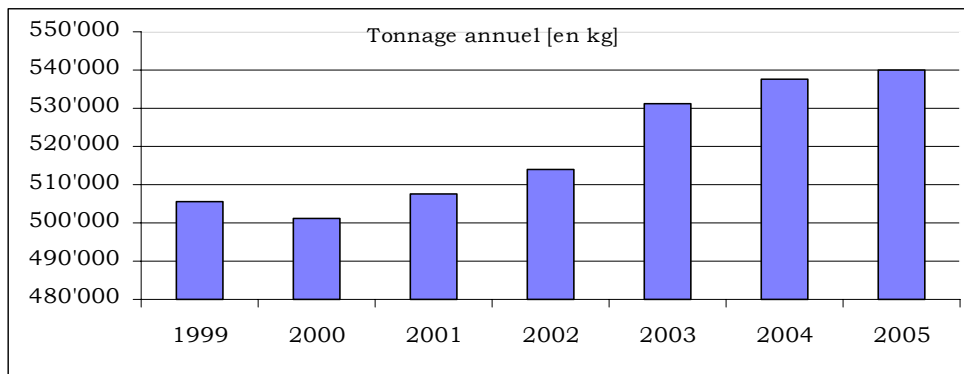
## **ORDURES MENAGERES, DECHETTERIE**

Les quantités de déchets récoltés par le ramassage « porte à porte » ou à la déchetterie sont les suivantes :

	2004		2005
ordures ménagères	537,77	tonnes	539,83
déchets encombrants de ménage, porte à porte	24,63	tonnes	21,35
déchets encombrants, déchetterie	70,58	tonnes	76,17
papier	110,15	tonnes	111,53
ferraille, porte à porte	9,29	tonnes	6,23
ferraille, déchetterie	21,58	tonnes	23,33
téléviseurs	7	pièces	6
aluminium	0,3	tonnes	0,365
capsules Nespresso	1,31	tonnes	1,51
pet	4,62	tonnes	5,03
textiles récoltés	1,20	tonnes	1,49
verre	88,12	tonnes	84,91
appareils électroménagers	32	pièces	37
appareils de bureau (Swico)	2,07	tonnes	4,35
huiles usées	2'640	litres	2'390
frigos	18	pièces	30
toxiques, peinture, médicaments	1,86	tonnes	2,11
piles	0,48	tonnes	0,21
compost	1'228	m <sup>3</sup>	1'347

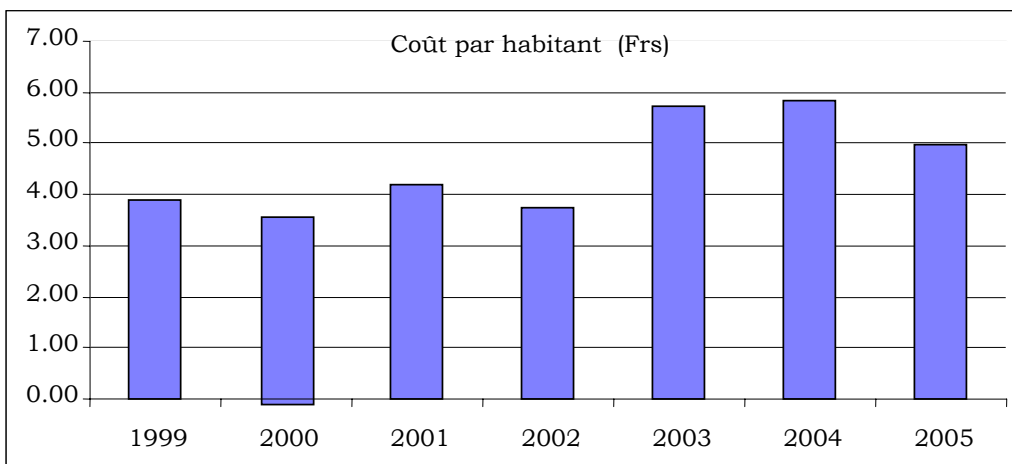
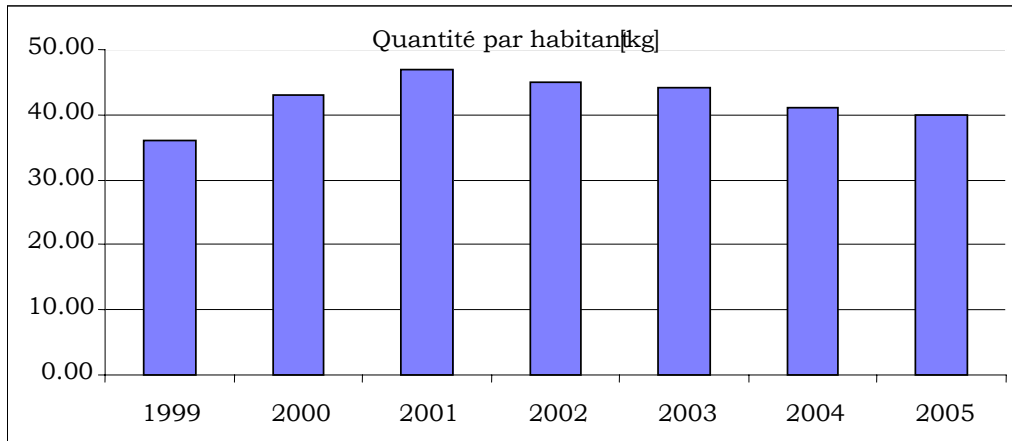
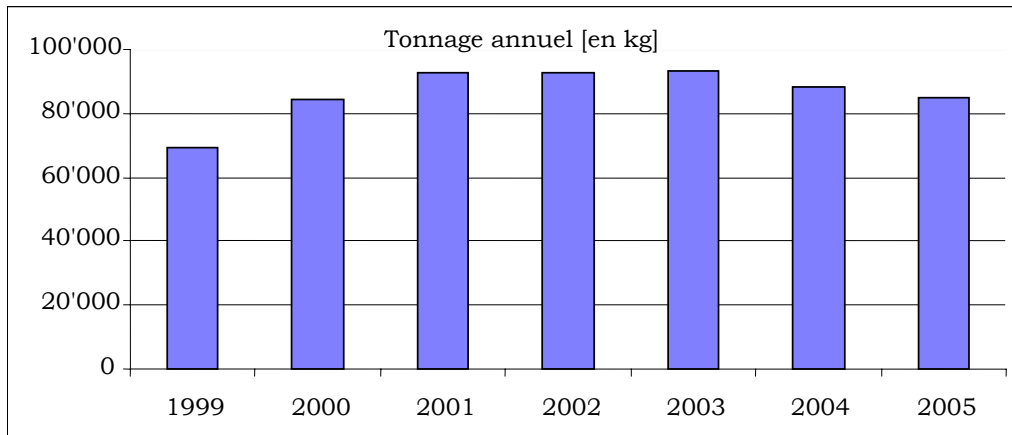
TABLEAU RECAPITULATIF "ORDURES MENAGERES PORTE-A-PORTE"

Année	Tonnage en kgs	Population au 31.12	Tonnage par hab (kg)	Coût total (en Frs)	Coût par habitant (Frs.)	Coût par tonne (Frs)
1999	505'410	1918	264	149'425	77.91	295.65
2000	501'270	1977	254	153'156	77.47	305.53
2001	507'760	1985	256	169'123	85.20	333.08
2002	513'930	2057	250	173'724	84.45	338.03
2003	531'030	2138	248	179'487	83.95	338.00
2004	537'770	2140	251	181'726	84.92	337.93
2005	539'830	2133	253	182'914	85.75	338.84



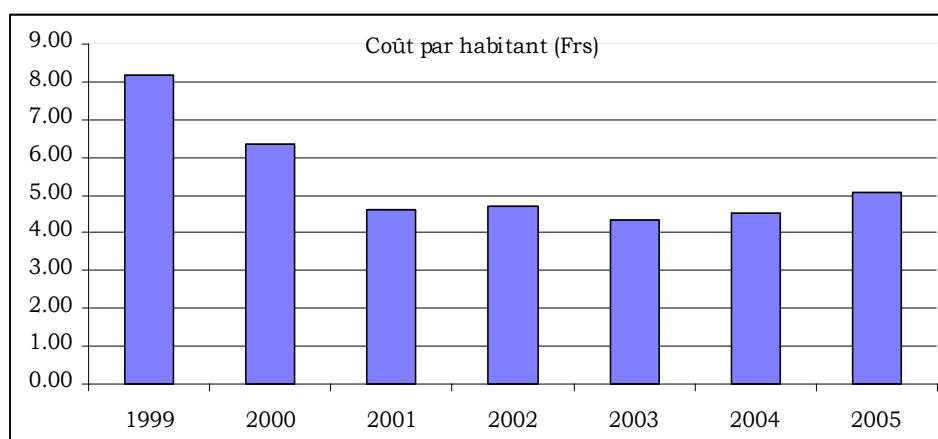
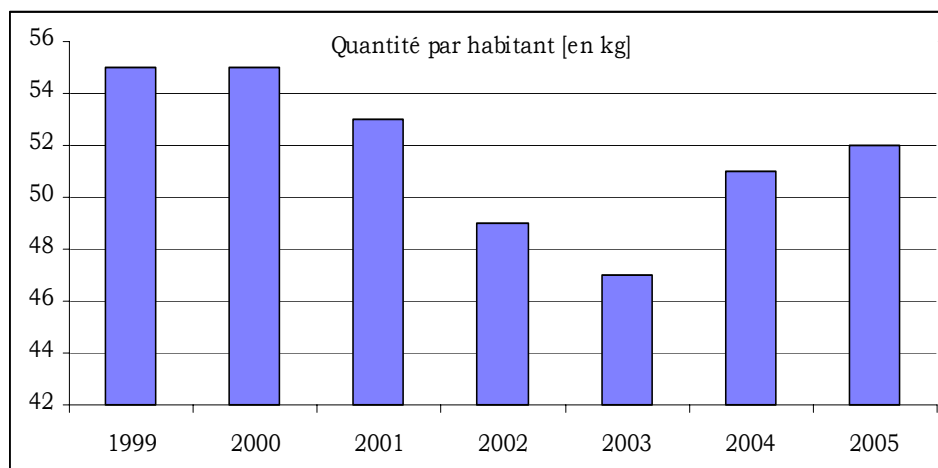
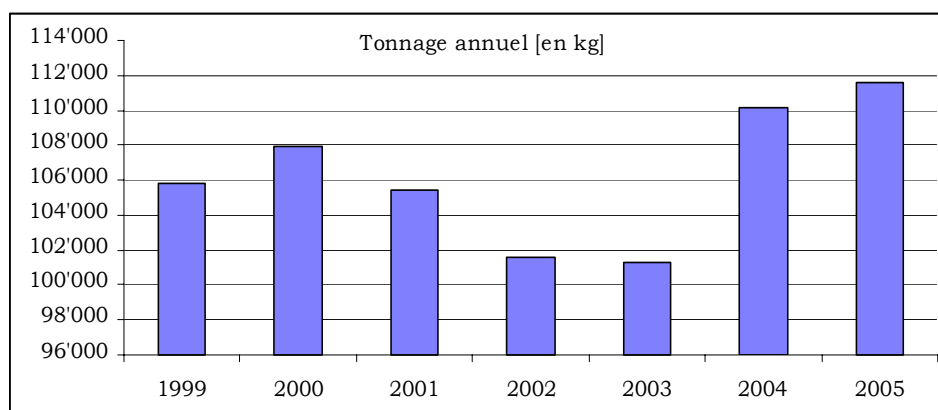
**TABLEAU RECAPITULATIF "VERRE"**

Année	Tonnage en kgs	Population au 31.12	Tonnage par hab. (kg)	Coût total (en Frs.)	Coût par habitant (Frs.)	Coût par tonne (Frs.)
1999	69'020	1918	36	7'439	3.88	107.78
2000	84'120	1977	43	7'208	3.65	85.69
2001	92'940	1985	47	8'320	4.19	89.52
2002	92'490	2057	45	7'739	3.76	83.68
2003	93'290	2138	44	12'233	5.72	131.13
2004	88'120	2140	41	12'489	5.84	141.73
2005	84'910	2133	40	10'608	4.97	124.93



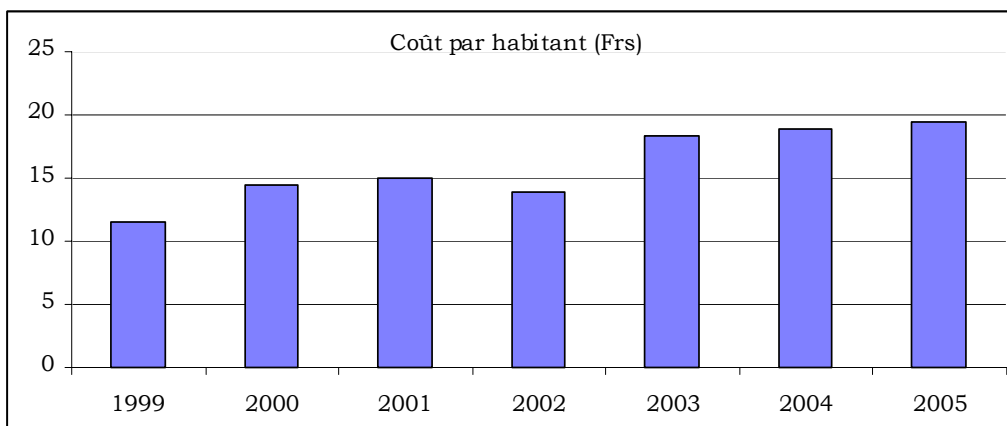
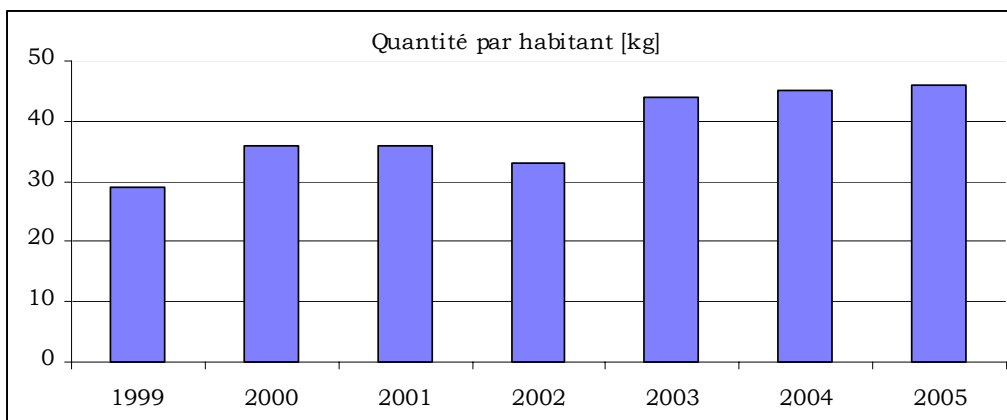
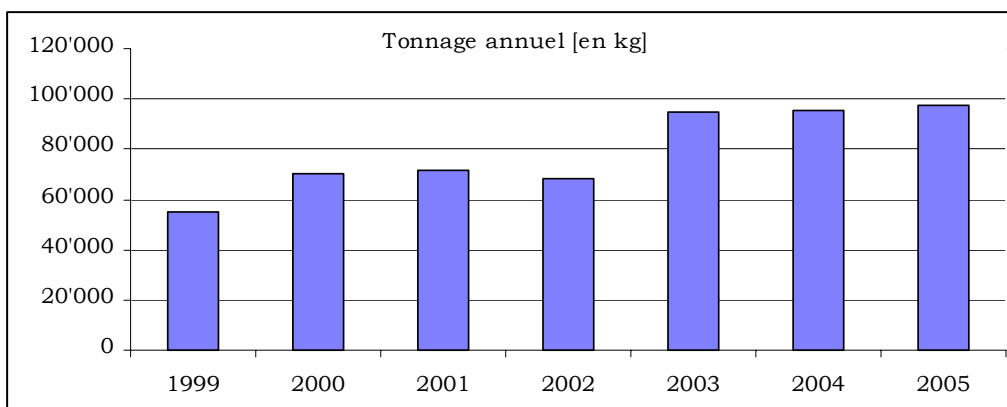
### TABLEAU RECAPITULATIF "PAPIER"

Année	Tonnage en kgs	Population au 31.12	Tonnage par hab. (kg)	Coût total (en Frs.)	Coût par habitant (Frs.)	Coût par tonne (Frs.)
1999	105'820	1918	55	15'727	8.20	148.62
2000	107'920	1977	55	12'512	6.33	115.94
2001	105'450	1985	53	9'126	4.60	86.55
2002	101'570	2057	49	9'665	4.70	95.15
2003	101'310	2138	47	9'243	4.32	91.23
2004	110'150	2140	51	9'677	4.52	87.85
2005	111'620	2133	52	10'873	5.09	94.41



**TABLEAU RECAPITULATIF "DME DECHETS MENAGERS ENCOMBRANTS"**

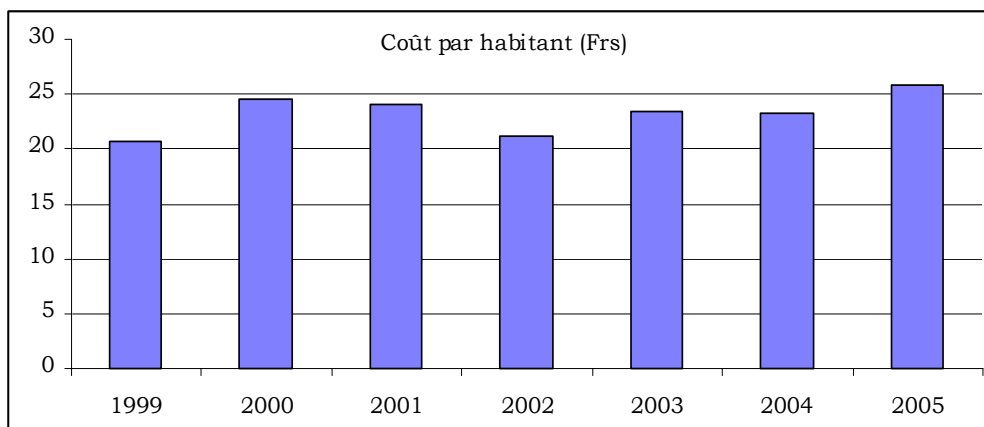
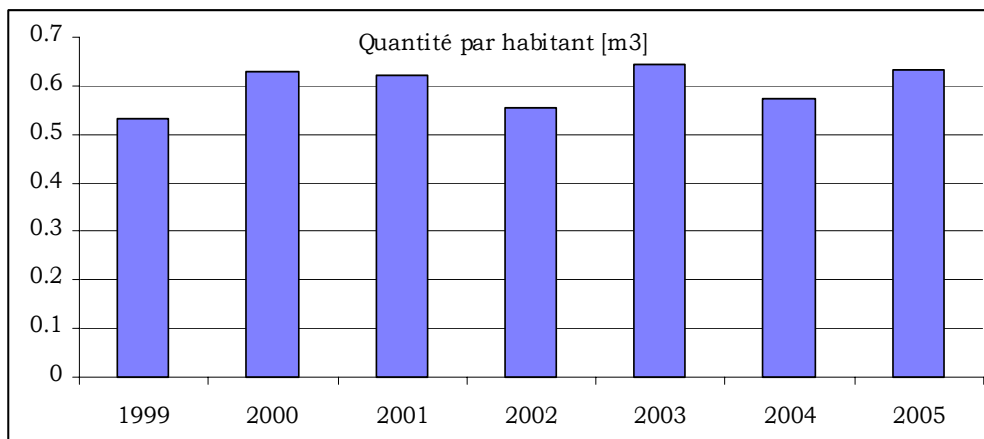
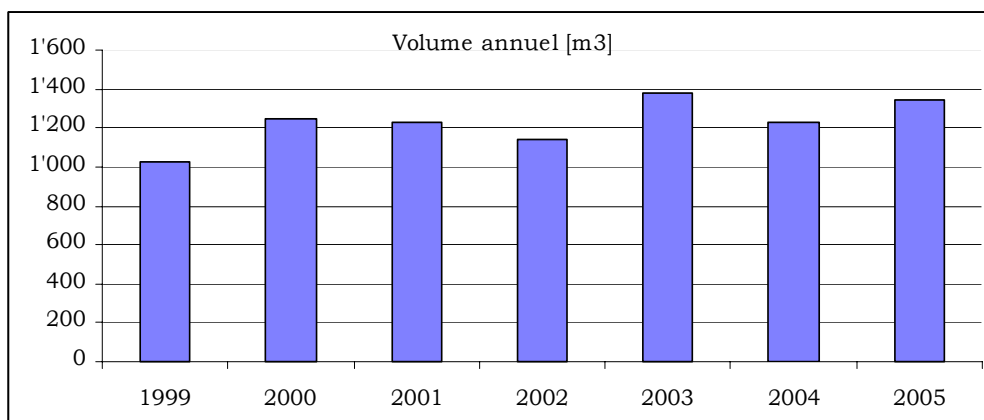
Année	Tonnage en kgs	Population au 31.12	Tonnage par hab. (kg)	Coût total (en Frs.)	Coût par habitant (Frs.)	Coût par tonne (Frs.)
1999	54'780	1918	29	22'050	11.50	402.51
2000	70'400	1977	36	28'588	14.46	406.08
2001	71'590	1985	36	29'647	14.94	414.12
2002	68'350	2057	33	28'455	13.83	416.31
2003	94'970	2138	44	39'154	18.31	412.28
2004	95'210	2140	45	40'308	18.83	423.35
2005	97'520	2133	46	41'366	19.39	424.18





**TABLEAU RECAPITULATIF "COMPOSTAGE ET BRANCHES"**

Année	Total m <sup>3</sup>	Population au 31.12	m <sup>3</sup> par hab	Coût total (en Frs.)	Coût par habitant (Frs.)	Coût par m <sup>3</sup> (Frs.)
1999	1'022	1918	0.533	39'841	20.77	38.98
2000	1'247	1977	0.631	48'371	24.47	38.79
2001	1'232	1985	0.621	47'636	24.00	38.67
2002	1'143	2057	0.556	43'470	21.13	38.03
2003	1'381	2138	0.646	50'198	23.48	36.35
2004	1'228	2140	0.573	49'783	23.26	40.54
2005	1'347	2133	0,632	55'076	25.82	40.89



## Nouvelle déchetterie

Le Conseil communal a accepté, dans sa séance du 23 juin 2005, le préavis municipal n° 57/2005, concernant l'adoption du plan partiel d'affectation de Praz Faucon, ainsi que son règlement, relatif à la zone spéciale selon l'article 50a litt. b LATC pour déchetterie, centre de tri et aire d'entreposage de déchets verts et extension de la zone de construction d'utilité publique.

Au moment de la rédaction de ces lignes, le dossier est en cours de consultation auprès des services de l'Etat.

Durant l'été, nous avons visité avec l'architecte mandataire et notre employé communal M. Pierre-André Joye, cinq déchetteries régionales soit: Echallens, Assens, Crissier-Bussigny-près-Lausanne, Echandens et Préverenges.

Suite à ces visites, un avant-projet a été présenté par notre mandataire. Ce dernier sera examiné par la COMUR puis soumis à la Municipalité, en principe au cours du premier semestre 2006.

## **PROTECTION CIVILE**

La Protection civile Région Lausanne-Nord dont nous faisons partie, a mis sur pied en début d'année une collecte d'habits en faveur des victimes du tsunami. 17,5 tonnes de vêtements ont été récoltés et envoyés au Sri-Lanka. Les vêtements d'hiver sont quant à eux partis au Kosovo.

A la demande de la Police cantonale, 45 personnes sont intervenues lors du meeting d'aviation de la Blécherette les 26, 27 et 28 août 2005. Elles avaient pour tâches: la circulation, le ravitaillement des astreints et des partenaires, ainsi que les transmissions.

La Protection civile peut également être appelée à intervenir lors d'épidémies hautement contagieuses des animaux, en collaboration avec le Service vétérinaire cantonal.

Un cours PCi de trois jours, du 05 au 07 septembre, a permis la remise en état du sentier pédestre conduisant sus le Billard. 150 mètres de rondins, 70 piquets de bois brut écorcés et 10 m<sup>3</sup> de copeaux de bois ont été préparés par nos employés et mis à disposition pour effectuer ce travail.

Les bonnes relations et la collaboration existant entre la Municipalité et la PCi, tout spécialement avec M. Francis Desarzens de l'Office régional et M. Jean-Luc Franzini correspondant local, nous permettent d'entretenir nos sentiers pédestres à des coûts tout à fait acceptables.

# TRAVAUX – SERVICE DU FEU – CULTES

(M. Gilles Renaud)

## TRAVAUX - ROUTES

### Centre commercial

La création d'un centre commercial et d'appartements dans le périmètre du plan de quartier « Dessus la Praz » nécessite des aménagements routiers et une modification des feux de signalisation sur la route cantonale (RC 501). Il s'agit du tronçon situé entre le chemin des Peupliers et celui du Château. Un préavis demandant l'octroi d'un crédit d'investissement de F. 585'000.- a été soumis pour approbation au Conseil communal en fin d'année.

Le règlement du plan de quartier fixe que les accès routiers au Centre commercial doivent être réalisés au moment de l'ouverture de celui-ci. C'est donc en automne 2006 que les dits travaux devront être terminés.

La Municipalité les a planifiés de manière à éviter, dans toute la mesure du possible, la simultanéité de deux gros chantiers, gros œuvre du bâtiment et génie civil de l'aménagement routier.

Une convention et un droit d'emption d'une durée de dix ans ont été signés entre la commune et les promoteurs du Centre commercial, permettant à la commune de construire, en cas de besoin, le giratoire qui était prévu initialement au droit du chemin des Peupliers.

### Route de Lausanne (RC 501b)

Dans le but d'améliorer la traversée du village par la route cantonale, une étude a été demandée au bureau d'urbanisme Plarel SA, secondé par le bureau de circulation Transitec SA et le bureau Jan&Courdesse, géomètre. Des aménagements simples (rétrécissement visuel des voies de circulation, réorganisation du parcage en bordure, ilots centraux, arborisation, définition des entrées de la localité) doivent sécuriser davantage encore la rue de Lausanne et donner en définitive à cette traversée le statut d' « avenue urbaine ».

Cette conception sera mise en œuvre pour le premier tronçon décrit ci-dessus et se poursuivra dans un deuxième temps par des travaux jusqu'au carrefour des Biolettes.

### Nettoyage des voiries

Le balayage mécanique des routes a été effectué les 22 et 23 mars, 27 juillet, 14 septembre et 16 et 17 novembre 2005.

En outre, un balayage hebdomadaire des trottoirs, bords de chaussée et giratoire est effectué par nos employés communaux.

### Places de parc (motion Board)

La création de places de parc en haut du chemin de la Cavenettaz sera entreprise parallèlement aux aménagements de la rue du Village, afin de les intégrer dans une vision globale, cohérente et harmonieuse de la traversée du village.

### Carrefour Rue du Village/route de la Bérallaz

Il en va de même pour le projet de mini-giratoire prévu à ce carrefour. Ce projet est d'ores et déjà approuvé par les instances cantonales. Toutefois, la Municipalité a jugé qu'il n'était pas opportun d'aménager ce dispositif sans connaître la destination de l'Ancienne Forge et l'avenir réservé à la Rue du Village.

### Trottoir le long de la route cantonale de Cugy-Morrens

Ce trottoir a été construit en automne 2005 et permettra un parcours sécurisé des habitants du chemin du Grillon en direction du giratoire. Un mur le long de ce trottoir a été érigé par les propriétaires des parcelles attenantes. Ce mur sera agrémenté par la plantation de quelques arbustes grimpants.

## Contrôle de vitesse

Les contrôles radar effectués par la Gendarmerie vaudoise à la rue de Lausanne indiquent un faible pourcentage de véhicules dépassant la limite de vitesse prescrite. En revanche, il n'en est pas de même à la route de Montheron, où 27% des véhicules roulent à une vitesse supérieure à 50 km/h.

En outre, un radar mis à disposition par le TCS a été placé pendant une semaine (du 4 au 11 novembre 2005) alternativement à la route de Morrens et à celle de Montheron. Les mesures enregistrées sont les suivantes :

Emplacement	Route de Morrens	Route de Montheron
Direction	Cugy	Cugy
Limitation	50 km/h	50 km/h
Total des mesures	11'184	3'690
A la limite	8'071	1'738
+ 1 à + 5 km/h	1'967	782
+ 6 à + 10 km/h	784	600
+ 11 à + 15 km/h	263	335
+ 16 à + 20 km/h	71	157
+ 21 et plus	28	78
+ 30 et plus	3	15
Dépassement de tolérance	10,20 %	31,70 %
Dépassement limitation	27,80 %	52,90 %
Dépassement extrême	0,03 %	0,41 %
Vitesse maximale	83 km/h	98 km/h

La gendarmerie a été informée de ces mesures.

Cette opération sera poursuivie en 2006 (en mars, juin et septembre).

## Contrôle de vitesse par la gendarmerie

La Gendarmerie vaudoise a effectué seize contrôles de vitesse sur le territoire de notre commune et nous a communiqué les résultats suivants :

Date	Heure	Endroit	Véhicules contrôlés	Usagers dénoncés	En %	Vitesse max. mesurée
04.01.2005	07h10-08h15	Route de Montheron	85	15	17,65	69/50
26.01.2005	09h15-09h50	Route de Lausanne	110	0	0,00	
25.02.2005	07h30-09h00	Route de Montheron	220	35	15,91	81/50
05.04.2005	06h20-08h00	Route de Montheron	340	37	10,88	73/50
26.04.2005	06h20-07h45	Route de Montheron	125	10	8,00	72/50
12.05.2005	12h30-13h20	Route de Montheron	110	18	16,36	76/50
15.05.2005	14h30-15h40	Route de Lausanne	210	5	2,38	64/50
07.06.2005	07h15-08h05	Route de Montheron	180	27	15,00	81/50
30.06.2005	17h30-19h15	Route de Montheron	160	43	26,88	73/50
21.07.2005	10h30-11h20	Route de Bottens	260	9	3,46	70/50
25.08.2005	15h10-16h10	Route de Montheron	107	15	14,02	76/50
29.08.2005	09h10-10h20	Route de Montheron	120	14	11,67	67/50
17.10.2005	13h40-15h15	Route de Montheron	160	24	15,00	72/50
27.10.2005	10h40-11h30	Route de Montheron	80	13	16,25	74/50
19.11.2005	11h55-13h15	Route de Montheron	140	26	18,57	71/50
08.12.2005	08h10-09h15	Route de Montheron	135	8	5,93	69/50

## Débouché du chemin du Verger sur le chemin de la Chavanne

De nombreux élèves passent par cet endroit pour se rendre au collège de la Chavanne. Afin de sécuriser le passage, il a été placé un balisage le long du chemin de la Chavanne sur une vingtaine de mètres ; celui-ci sera, agrémenté au printemps 2006 par la pose de deux bacs à fleurs. Cette mesure a pour but d'inciter les conducteurs de véhicules descendant le chemin de la Chavanne à ralentir. Par ailleurs, le signal STOP à l'extrémité du chemin du Verger a été déplacé vers l'avant. Enfin, les enseignants ont été sollicités de rappeler à leurs élèves la règle essentielle de respect de la signalisation.

## **Route de Montheron**

Suite à la demande de la commission de gestion de porter la limitation des véhicules sur la route de Montheron de 80 à 60 km/h., la Municipalité a saisi la commission cantonale ; celle-ci, après avoir étudié les arguments présentés et s'être rendue sur place, s'est prononcée négativement à une prescription de 60 km/h. sur ce tronçon, donc la vitesse restera limitée à 80 km/h.

## **Réalisations des aménagements routiers dans la commune (motion Auberson)**

Une planification de la réalisation des aménagements routiers, demandée au bureau Transitec SA, a été présentée à la Municipalité en décembre 2005. Cette planification, qui devra tenir compte de plusieurs paramètres (urgence de la sécurité, état des réseaux sous-terrains, coordination des travaux, finances communales) sera présentée au Conseil communal en 2006.

## **EPURATION**

### **Réseau eaux claires/eaux usées**

Un nouveau collecteur EC/EU a été créé, dont le point bas est situé au carrefour du chemin du Four et le point haut sur la place devant le garage de la parcelle no 337 (maison ronde). Cette opération permet aux villas des parcelles nos 20 et 337 de se raccorder sur un nouveau collecteur avec embranchement sur le chemin du Four. Jusqu'à ce jour, un collecteur unitaire acheminait les EC et EU à la station d'épuration de Praz Faucon en franchissant la parcelle no 127 située en contrebas de la route cantonale (RC501b).

Parallèlement au tronçon du collecteur, il a été aménagé, dans la zone herbeuse, un cheminement en copeaux pour permettre aux habitants de la parcelle 337 un passage pédestre sécurisé jusqu'au chemin du Four.

### **Collecteur EC/EU Chemin du Crêt – chemin de l'Esserpy**

Un crédit d'investissement de F. 513'000.- a été accordé par le Conseil communal afin de créer un nouveau collecteur EC/EU entre le chemin du Crêt et celui de l'Esserpy, passant en limite de parcelles, plus précisément entre le chemin des Fougerolles et celui de la Corniche. En effet, le collecteur actuel, vieux d'une quarantaine d'années ne permet plus un écoulement normal des eaux. En outre, il est sous-dimensionné au vu des nouvelles constructions du chemin de l'Esserpy. Les travaux débiteront au printemps 2006.

La villa Meylan (parcelle RF no 135) n'est pas raccordée en séparatif, les EC/EU s'écoulant dans le collecteur EC du chemin du Crêt pour aboutir à la Mèbre. Aussi, parallèlement aux travaux nécessités par la création d'un nouveau collecteur, il a été proposé aux propriétaires des parcelles situées au-dessus du chemin du Jura la possibilité de raccorder les EU de la villa Meylan sur leur conduite privée. En cas d'accord des propriétaires, la mise en séparatif du quartier serait complète. En échange de l'utilisation du collecteur EU privé par la Commune, cette dernière en reprendrait la propriété et l'entretien. Une convention a été présentée aux propriétaires concernés. Dans un premier temps, ceux-ci se sont formellement opposés à cette transaction. Un amendement demandant la poursuite des négociations ayant été voté par le Conseil communal, le contact a été rétabli avec les propriétaires en automne 2005. Un climat de confiance ayant, semble-t-il pu être rétabli, la Municipalité conserve l'espoir qu'une solution sera trouvée en 2006.

## Etat du séparatif (mi-2005)

Tableau récapitulatif des surfaces étanches à mi août 2005

Bâtiments raccordés à la step de	l'A.E.T.	Praz Faucon
Collecteur séparatif + bâtiment séparatif	65'978 m2	104'932 m2
Collecteur unitaire + bâtiment unitaire	<u>9'487 m2</u>	<u>18'271 m2</u>
<b>Total collecteur séparatif</b>	<b>74'465 m2</b>	<b>123'203 m2</b>
Collecteur unitaire + bâtiment unitaire	1'704 m2	12'805 m2
Collecteur unitaire + bâtiment séparatif	2'416 m2	6'395 m2
Collecteur + bâtiment non contrôlé	<u>0'000 m2</u>	<u>2'623 m2</u>
<b>Total collecteur unitaire</b>	<b>4'020 m2</b>	<b>22'362 m2</b>

### Récapitulatif

Total collecteur séparatif	74'465 m2	123'203 m2
Total collecteur unitaire	<u>4'020 m2</u>	<u>22'362 m2</u>
<b>Total général</b>	<b>78'585 m2</b>	<b>145'565 m2</b>
Collecteur séparatif + bâtiment séparatif	82,7 %	72,1 %
Collecteur séparatif + bâtiment unitaire	<u>12,1 %</u>	<u>12,6 %</u>
Collecteur en séparatif	<b>94,8 %</b>	<b>84,6 %</b>

## Step de Praz Faucon

La déshydratation des boues annuelle s'est effectuée en juillet 2005 alors que celle de l'A.E.T. est faite chaque année à deux reprises.

En août 2005, l'échantillon des boues d'épuration représente les caractéristiques suivantes :

	Unité	Résultat	Référence	Appréciation
Matière sèche (MS)	%	36,0	31,0	élevé
Matière organique	% de MS	30,6	33,4	normal
Azote total	kg/t de MS	22,4	25,2	normal
Azote disponible		7,7	9,7	normal
Phosphate		58,3	42,1	élevé
Potasse		1,0	1,7	faible
Calcium		152,3	192,6	faible
Magnésium		3,3	3,7	faible
Matériaux lourds		Résultat G/t de MS		Valeur limite
Cadmium		0,7		5,0
Cobalt		10,0		60,0
Chrome		43,0		500,0
Cuivre		186,0		600,0
Mercure		0,0		5,0
Molybdène		4,0		20,0
Nickel		24,0		80,0
Plomb		92,0		500,0
Zinc		830,0		2'000,0
Composés organiques halogénés				500,0*

\*analyse sous-traitée auprès d'un laboratoire accrédité

Les teneurs en métaux lourds sont conformes aux exigences de la législation fédérale. Ces boues peuvent donc être valorisées en agriculture.

En septembre 2005, le service des eaux, sols et assainissement (SESA) nous a accordé une prolongation au 30 septembre 2008 pour la remise des boues d'épuration comme engrais. Cette autorisation concerne les step produisant des boues de bonne qualité, bien organisées pour leur épandage et disposant de débouchés suffisants.

## SERVICE DU FEU

### Personnel/Exercices

L'effectif des sapeurs pompiers était de 24 personnes au 31 décembre 2004.

Les interventions ont été provoquées principalement par des inondations (8). Une intervention a même été requise à Roche.

Le corps des sapeurs pompiers s'est également rendu à Moudon, en renfort, à la suite d'un important incendie.

### Jardin d'enfants « Arc-en-ciel »

Un rapport sur la sécurité du bâtiment abritant la garderie a été demandé en fin d'année par la Municipalité au commandant des pompiers.

En juin, celui-ci a préparé avec le comité du jardin d'enfants « Arc-en-ciel » un exercice d'évacuation des enfants et donné d'utiles explications.

### Cours pour le détachement de premier secours

Type de cours	fréquentation	durées en heures
Formation de base	13 personnes	25,00
Formation pour porteur d'appareils respiratoires	12 personnes	25,00
Cours pour chef d'intervention	2 personnes	6,25
Exercice pour chauffeur	9 personnes	12,50

En 2005, toute la compagnie s'est réunie à l'occasion de 4 exercices alors que les cadres (état-major et détachement de premier secours) se sont rencontrés également à 4 reprises pour des cours de cadres.

## CULTES

### Centre œcuménique (ACOC)

En automne 2004, une fuite d'eau s'est produite sur la conduite amenant l'eau au WC du Centre. Les travaux de réparation ont nécessité l'ouverture de la dalle du hall d'entrée.

Au printemps 2005, une nouvelle fuite d'eau a été détectée sur la même conduite. Celle-ci passe sous le bâtiment, plus précisément sous la salle de paroisse et donc sur l'abri de protection civile.

Pour éviter d'avoir à percer la dalle de béton, comme pour la première fois au niveau du hall d'entrée, il a été décidé de créer une nouvelle conduite à l'extérieur du bâtiment, en reprenant l'eau potable à la vanne située en bordure du chemin de la Cavenettaz (coût total Fr. 19'000, -).

Au vu de la mousse accumulée sur les tuiles du toit du pan Nord du bâtiment, puis au constat des taches sur les autres pans, l'entreprise Andrey de Cugy a été mandatée pour procéder au nettoyage et au traitement anti-mousse de toute la toiture.

Une nouvelle convention entre les communes de Bretigny-sur-Morrens, de Froideville, de Morrens et de Cugy est en phase terminale. Elle permettra de définir la répartition des coûts des différents lieux de culte protestants et catholiques de la région.

Le litige qui a éclaté entre la commune et l'organiste en décembre 2004 au sujet de son salaire n'a pas pu être résolu en 2005.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nous concluons le présent rapport en priant le Conseil Communal :

- vu le rapport de la Municipalité, relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l'exercice 2005 ;
- ouï le rapport de la commission de gestion ;
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

**LE CONSEIL COMMUNAL DE CUGY DECIDE :**

- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion et des comptes pour l'année 2005.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos salutations distinguées.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 24 avril 2006.

LA MUNICIPALITE